



# Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale  
29 avril 2025  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Quatre-vingtième session**  
Point 23 a) de la liste préliminaire\*  
**Activités opérationnelles de développement : activités  
opérationnelles de développement du système des Nations  
Unies**

**Conseil économique et social**  
**Session 2025**  
25 juillet 2024-30 juillet 2025  
Point 7 a) de l'ordre du jour  
**Activités opérationnelles du système des  
Nations Unies au service de la coopération  
internationale pour le développement : suite  
donnée aux recommandations de politique  
générale de l'Assemblée générale et du  
Conseil**

## **Application de la résolution [79/226](#) de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

À l'approche du quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le présent rapport offre l'occasion de faire le point sur les progrès accomplis dans le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement opéré pour mieux soutenir les efforts faits par les pays en faveur du développement durable. En 2024, les pays du monde entier se sont réunis au Sommet de l'avenir pour convenir de la meilleure manière d'intensifier les efforts visant à combler les lacunes existantes et ainsi atteindre les objectifs de développement durable, alors que nous nous rapprochons de l'échéance de 2030 pour les cibles arrêtées au niveau mondial. Si le Pacte pour l'avenir demeure un outil essentiel pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, le contexte mondial a encore évolué depuis que le texte a été adopté et le monde se trouve au bord d'une situation d'urgence en matière de développement. Les sociétés et les économies sont toujours plus interconnectées et interdépendantes. Alors qu'il reste moins de cinq ans avant l'échéance de 2030, c'est autour des aspirations communes à la réduction de la pauvreté et au développement durable et grâce au soutien et aux mécanismes essentiels fournis par le système des Nations Unies que les pays peuvent faire bloc pour aider celles et ceux qui sont les plus défavorisés.

\* [A/80/50](#).



Le présent rapport décrit la manière dont le système des Nations Unies pour le développement a accompagné les pays dans leurs efforts visant à atteindre leurs priorités en matière de développement durable. Grâce à une réponse plus cohérente, plus responsable et plus percutante, le système des Nations Unies pour le développement, avec comme clé de voûte le système des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents, s'emploie à accélérer la réalisation du développement durable dans les pays. Les voies de transformation<sup>a</sup> forment un cadre permettant au système des Nations Unies d'orienter les ressources et les capacités d'une manière intégrée qui maximise l'impact de l'Organisation, afin de renforcer les moyens de mise en œuvre et d'aider les gouvernements à réaliser l'ensemble des objectifs, y compris dans les domaines de la transformation numérique et du commerce.

Le rapport met en évidence les retombées que les réformes du système des Nations Unies pour le développement ont eues pour celles et ceux que le système sert dans le monde entier, et dessine les contours de ce qui doit être affiné pour intégrer pleinement la vision d'un système des Nations Unies pour le développement réformé. Nous comptons tirer parti des possibilités offertes par les Nations Unies 2.0 et concentrer notre action sur les domaines qui ont le plus d'impact, à savoir : i) renforcer l'orientation de la présence dans les pays autour des principaux besoins et priorités convenus avec les pays hôtes ; ii) approfondir la réalisation d'améliorations opérationnelles afin de faire le meilleur usage possible des ressources de développement allouées par l'intermédiaire du système des Nations Unies ; iii) réunir les États Membres pour favoriser la recherche de solutions et de moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi qu'une meilleure utilisation des principes du pacte de financement ; iv) permettre aux États Membres de mieux guider le système des Nations Unies pour le développement grâce à des données améliorées et à des évaluations mieux éclairées à l'échelle du système.

Le système des Nations Unies pour le développement devra être de plus en plus axé sur les domaines dans lesquels les pays ont le plus besoin d'aide. Le présent rapport expose les efforts actuellement menés pour affiner l'expertise du système pour le développement en matière de politiques afin de l'aligner au mieux sur les besoins des pays, ainsi que les autres mesures pouvant être prises pour adapter l'empreinte de l'ONU dans les pays afin de mieux s'aligner sur le contexte national, y compris dans les environnements complexes. Les mesures visent notamment à assurer un alignement optimal du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, comme indiqué dans le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable sur le Bureau de la coordination des activités de développement (E/2025/61). Le rapport se nourrit d'exemples concrets qui illustrent l'impact du système des Nations Unies dans les pays et mettent en évidence les domaines dans lesquels il nous faut affiner l'appui apporté. Les responsabilités des États Membres à cet égard seront également dégagées.

Dans un environnement mondial en constante évolution, le système des Nations Unies est de plus en plus appelé à faire plus avec moins de moyens, une trajectoire qui risque de ne pas être viable. Entre 2022 et 2023, les contributions financières totales versées au système des Nations Unies pour le développement en 2023 ont reculé de 16 % (9 milliards de dollars). Sur ce total, les contributions aux ressources de base restent insuffisantes pour répondre aux besoins des entités ou honorer les engagements pris par les États Membres dans le pacte de financement. Il est clair que le pacte de financement n'a pas eu à ce jour l'effet souhaité sur l'allocation des ressources. Pour remédier à cette tendance persistante, on examine dans le présent rapport les possibilités qui s'offrent aux États Membres de mieux respecter leurs engagements. Il importe plus que jamais d'accélérer les éléments clés de la réforme si l'on veut que le système garde un impact à l'heure où les budgets consacrés au développement se contractent.

Le présent rapport indique comment le système peut continuer à réaliser les changements structurels et comportementaux nécessaires dans l'ensemble du système pour contribuer à renforcer la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la responsabilité du système des Nations Unies. Alors que le système des Nations Unies continue de faire preuve d'une ambition inébranlable dans la réalisation de gains d'efficacité (596,2 millions de dollars en 2024), nous allons de plus en plus cibler nos efforts sur les domaines où de tels gains n'ont pas encore été dégagés. Nous intensifierons notamment nos efforts en matière de services d'appui communs, de services partagés au niveau mondial et de partage des locaux. Dans le cadre des efforts liés à l'initiative ONU80<sup>b</sup> et de l'action redoublée du Groupe des innovations institutionnelles, ce domaine de travail devrait rester au premier plan en 2025. Cette entreprise revêt une importance particulière à un moment où le système doit s'efforcer de libérer des ressources pour les programmes de développement.

Dans le cadre de notre engagement permanent en faveur du renforcement du contrôle et de la responsabilité du système des Nations Unies pour le développement, nous avons récolté les fruits du nouveau Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système. Le Bureau a désormais élaboré la politique d'évaluation à l'échelle du système du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et produit plusieurs rapports d'évaluation, dont une synthèse de la mise en œuvre par le système des mandats issus de l'examen quadriennal complet de 2020. Ces rapports livrent, pour la première fois, une évaluation indépendante complète de la manière dont l'ensemble du Groupe des Nations Unies pour le développement durable soutient la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les États Membres sont invités à tenir compte des conclusions formulées dans les évaluations du Bureau lorsqu'ils fournissent des orientations au système par l'intermédiaire de tous les organes appropriés, y compris les organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement.

En mars 2025, le Secrétaire général a lancé l'Initiative ONU80. Guidée par le repositionnement défini dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, cette initiative a vocation à permettre au système de procéder à une évaluation complète afin de recenser tous les éléments laissés en suspens dans les réformes du système de développement.

Établi conformément à la résolution 79/226 de l'Assemblée générale, le présent rapport dresse un bilan de la mise en œuvre à l'échelle du système de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et retrace les progrès accomplis dans l'exécution des mandats énoncés dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Il se nourrit de tout un ensemble de données, notamment d'enquêtes<sup>c</sup> et d'enseignements tirés d'évaluations et autres études menées en 2023, pour fournir une analyse factuelle des progrès réalisés et des difficultés rencontrées. Les données financières proviennent principalement du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS). Le présent rapport a vocation à alimenter les discussions du Conseil économique et social lors du débat sur les activités opérationnelles de développement qui doit se tenir en mai 2025, ainsi que celles de l'Assemblée générale en octobre 2025.

---

<sup>a</sup> Destinées à orienter les investissements faits au niveau national afin de maximiser l'impact sur la réalisation de tous les objectifs de développement durable, les voies de transformation englobent les axes suivants : les systèmes alimentaires ; les transitions énergétiques et l'accès à l'énergie ; la connectivité numérique ; les lacunes en matière d'éducation et de compétences ; les emplois

décents et la protection sociale ; les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution.

<sup>b</sup> L'Initiative ONU80 vient imprimer une nouvelle impulsion à l'achèvement des réformes existantes et vise dans le même temps à évaluer ce qui peut être fait de plus en matière d'efficacité, de mise en œuvre des mandats existants et de tout réaligement nécessaire sur le plan structurel ou au niveau des programmes.

<sup>c</sup> Quatre enquêtes ont été menées fin 2024 et début 2025 par le Département des affaires économiques et sociales : une enquête auprès des gouvernements des pays hôtes, à laquelle 75 % des pays ont répondu ; une enquête auprès des gouvernements qui versent des contributions volontaires au système des Nations Unies pour le développement, à laquelle 71 pays ont répondu ; une enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à laquelle ont donné suite les 129 coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et auprès des équipes de pays des Nations Unies, à laquelle ont répondu 1 041 membres appartenant à 52 entités ; une enquête auprès des sièges des entités du système des Nations Unies pour le développement, à laquelle ont répondu 30 organisations représentant 97 % de l'ensemble du financement des activités opérationnelles de développement. Le système de gestion de l'information administré par le Bureau de coordination du développement a également été largement utilisé comme source pour établir le présent rapport.

## I. Introduction

1. Alors que voilà neuf ans que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a commencé, les objectifs de développement durable demeurent plus que jamais d'actualité. Ces derniers constituent un cadre d'orientation universellement reconnu qui offre au système des Nations Unies pour le développement un moyen d'appuyer les efforts faits en matière de développement durable en tenant compte des différentes priorités nationales et en tirant parti de l'expertise et des ressources aux niveaux mondial, régional et national.

2. Le Pacte pour l'avenir constitue un nouvel engagement en faveur de mesures audacieuses, ambitieuses, accélérées, justes et transformatrices, le tout pour atteindre les objectifs de développement durable. Engagement commun de la communauté internationale, le Pacte vise à redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en comblant les déficits de financement au niveau mondial et en réformant l'architecture financière internationale. Il sert également d'impulsion aux voies de transformation, qui permettent au système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres d'imaginer des investissements et d'orienter l'expertise de manière accélérée, l'objectif étant d'avoir un fort impact sur l'ensemble des objectifs de développement durable.

3. Les données figurant dans le présent rapport montrent qu'à la faveur de la réforme, le système des Nations Unies pour le développement a gagné en cohérence, en efficacité, en réactivité et en efficience, tout en restant étroitement aligné sur les objectifs de développement durable et en permettant de soutenir les priorités nationales. En 2024, l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies a permis de constater que les principaux éléments des réformes avaient été réalisés et de fixer le cap pour que les progrès se poursuivent. Dans une enquête menée en 2024 auprès de 121 gouvernements des pays hôtes pour les besoins du présent rapport, 98 % ont confirmé que les équipes de pays des Nations Unies répondaient efficacement à leurs priorités nationales en matière de réalisation des objectifs de développement durable. Les gouvernements ont porté une excellente appréciation sur le soutien conjoint apporté aux politiques et aux institutions qui guident le développement, ainsi qu'à la capacité du système à adapter les solutions aux différents contextes de développement. Ces réalisations, comme bien d'autres, sont le fruit d'une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies pilotées par un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents revigoré.

4. Les efforts faits par le système des Nations Unies pour le développement pour atteindre les plus défavorisés et traduire les accords internationaux en actions concrètes sur le terrain ont été systématiquement salués. Il est également possible d'apporter des améliorations, notamment en adaptant mieux notre présence dans les pays, en renforçant le partage d'informations, en alignant les programmes des différentes entités sur les principaux besoins et priorités nationaux et en affinant les modes de fonctionnement.

5. Le financement demeure un obstacle majeur pour le système des Nations Unies pour le développement. Les niveaux et les modes de financement actuels l'empêchent d'agir avec la rapidité, l'ampleur et l'agilité nécessaires pour répondre aux besoins et demandes des pays. Le présent rapport montre que les défauts structurels de financement persistent plus que jamais. Si on n'y porte pas remède, ces problèmes mettront à mal la capacité du système des Nations Unies pour le développement à apporter un soutien optimal aux pays. Parmi ces défauts, on peut notamment citer une dépendance excessive à l'égard d'un petit nombre de donateurs, la faiblesse des

contributions aux fonds de financement communs et une préférence généralisée chez les partenaires pour les fonds préaffectés.

6. En 2025, le système des Nations Unies pour le développement est mieux adapté pour relever les défis actuels et futurs ; il est mieux coordonné et mieux armé pour faire face à toutes les difficultés de développement et à leurs intersections. Même si nous pouvons encore nous améliorer, c'est d'un pied sûr que nous entamons le dernier kilomètre qui nous sépare de l'échéance de 2030. L'Initiative ONU80 lancée par le Secrétaire général offre de nouvelles possibilités de garantir que tous les avantages attendus du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement se concrétisent, conformément aux orientations données par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#).

## **II. Un système des Nations Unies pour le développement repositionné : un partenaire plus solide pour le développement durable**

### **A. Le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents : clé de voute du développement durable**

7. Il est désormais clair que la mise en place d'un système redynamisé de coordination des activités de développement était essentielle pour faire advenir un système des Nations Unies pour le développement plus efficace et plus cohérent. Toutes les données recueillies jusqu'à présent – y compris les évaluations indépendantes – confirment que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents correspond à la vision définie par les États Membres dans la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale.

8. Comme l'indique le rapport de la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ([E/2025/61](#)), l'avis des États Membres sur le rôle joué par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents reste positif. La perception qu'ont les gouvernements des pays hôtes de l'autorité et de la capacité de direction des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, de leur impartialité, de leurs compétences en matière de gestion et de leur rôle dans l'obtention de résultats communs s'est encore renforcée (88 % en 2024, soit une augmentation globale de 12 % sur l'ensemble des caractéristiques). Une appréciation positive a également été portée sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la mise en place de partenariats (90 % en 2024).

9. L'avis des représentants des gouvernements des pays contributeurs est tout aussi favorable, 84 % des personnes interrogées en 2024 étant d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont permis d'améliorer la cohérence et de réduire les doubles emplois dans les activités du système des Nations Unies. Quatre-vingt-dix pour cent des pays contributeurs estiment que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a contribué à intensifier l'action collective en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable.

10. L'amélioration des procédures de déploiement des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2024 a permis d'accélérer les nominations et de réduire au minimum les vacances de poste. Un système renforcé de gestion de la performance a été mis au point et doit être utilisé à partir des évaluations de 2025. Les pays hôtes considèrent toujours que ce système fonctionne : 88 % déclarent que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont le profil et les compétences requis. Les consultations systématiques avec les gouvernements des pays hôtes dès le début

de la procédure de sélection, qui permettent d'adapter les profils des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux besoins des pays, y contribuent particulièrement. Les contraintes en matière de ressources ont eu une incidence sur les capacités des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, nécessité une pause dans l'admission des candidats du vivier de coordonnatrices et coordonnateurs résidents en 2024, et réduit le nombre de candidats parrainés pour passer l'évaluation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

11. Les données de l'enquête font apparaître une amélioration des perspectives des membres des équipes de pays des Nations Unies, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de leurs bureaux. En 2024, 88 % des membres des équipes de pays des Nations Unies ont estimé que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient réussi à diriger l'appui interinstitutions en faveur des changements nécessaires aux politiques nationales et aux cadres réglementaires (contre 84 % en 2023). On observe également une augmentation du pourcentage de membres des équipes de pays des Nations Unies qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont contribué à réunir les parties prenantes sur le financement du développement durable (68 % en 2023 contre 76 % en 2024), et à faciliter l'accent sur les possibilités nationales en matière d'investissements publics et privés (60 % en 2023 contre 73 % en 2024). Dans son audit de 2024 sur le rôle des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans les situations complexes, le Bureau des services de contrôle interne a de son côté noté que, si l'autorité et le soutien des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avaient contribué à améliorer la cohérence des programmes du système des Nations Unies dans les situations complexes, les capacités étaient insuffisantes pour répondre aux demandes et s'acquitter de l'ensemble des mandats et responsabilités.

## **B. Collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies**

12. Les rapports successifs révèlent une tendance positive dans la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies. En 2024, 87 % des gouvernements des pays hôtes et 83 % des gouvernements des pays contributeurs considèrent que les entités collaborent davantage qu'avant la réforme. S'il est vrai que des progrès notables ont été relevés cette année en matière de partage d'informations, il reste que certains domaines tels que la mobilisation conjointe des ressources et la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité gagneraient encore à être améliorés.

13. Nous continuons à constater des améliorations dans le partage d'informations entre les membres des équipes de pays et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents. La communication d'information sur les résultats collectifs est relativement solide, 87 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents déclarant que la plupart ou la totalité des membres des équipes de pays partagent des informations sur les résultats obtenus. Des progrès supplémentaires sont nécessaires pour que les entités rendent compte aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents de leurs activités de communication auprès des partenaires de financement. Soixante-cinq pour cent des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont déclaré que peu ou pas d'entités fournissaient des mises à jour suffisantes dans ce domaine, qui est essentiel pour améliorer la cohérence du financement dans le pays. Si seuls 26 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents déclarent que tous les membres des équipes de pays les associent aux étapes clés de la planification stratégique des entités, ce chiffre a néanmoins doublé depuis 2023. D'autres domaines du partage d'informations doivent également être améliorés, notamment en ce qui concerne les réunions et les discussions avec les gouvernements et autres partenaires, la mise en œuvre des programmes et les résultats propres aux entités.

14. Conformément au nouveau pacte de financement, la mobilisation conjointe des ressources par les équipes de pays continue de s'avérer essentielle pour réduire la concurrence et garantir une méthode de financement stratégiquement alignée sur les priorités nationales. Pourtant, 51 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents indiquent que la mobilisation conjointe des ressources par les équipes de pays a stagné voire diminué en 2024 par rapport aux années précédentes. De même, 83 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents estiment que moins d'un quart des budgets des plans-cadres de coopération ont été consacrés à des programmes conjoints en 2024. Cette situation n'est pas surprenante, dans la mesure où les structures d'incitation et de responsabilité des entités des Nations Unies, ainsi que les modes de fonctionnement, sont axées sur l'obtention de résultats par entité plutôt que sur des résultats collectifs. Mais on peut relever quelques premiers exemples d'entités qui opèrent actuellement les changements nécessaires, notamment l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) qui demande à ses bureaux de pays de veiller à ce que 30 % de leurs portefeuilles de programmes soient réalisés en collaboration avec d'autres entités.

15. Fait plus préoccupant, la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité du Groupe des Nations Unies pour le développement durable semble au point mort. Cet instrument, qui décrit les modalités de travail et les filières de responsabilité pour la coordination des activités de développement à tous les niveaux, reste essentiel pour que les dispositions du texte historique qu'est la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale, deviennent une réalité dans toutes les équipes de pays des Nations Unies. Plusieurs difficultés ont été relevées. Les membres du personnel des Nations Unies ont une connaissance variable du cadre. Aux yeux de certains, celui-ci est complexe ou susceptible de deux interprétations. Le respect du cadre n'est pas uniformisé entre les entités. Certains aspects essentiels du double rattachement hiérarchique – comme le fait d'inviter les coordonnatrices et coordonnateurs résidents à contribuer à l'évaluation de la performance des représentants dans les pays – ne sont pas pleinement mis en œuvre.

16. Dans ce contexte, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a entamé un examen du cadre de gestion et de responsabilité qui se déroulera tout au long de l'année 2025. L'examen puisera dans les éléments et les données existants et se nourrira de l'avis et l'expérience du personnel, l'objectif étant de simplifier le cadre de gestion et de responsabilité et clarifier les attentes et certaines dispositions. Une fois que cet examen aura été mené et qu'un cadre révisé aura été publié, je compte sur tous les organes directeurs des entités du système des Nations Unies pour le développement pour en assurer la pleine application.

### **C. Alignement stratégique sur les priorités et les besoins des pays grâce aux plans-cadres de coopération et aux programmes et configurations sur mesure des équipes de pays des Nations Unies**

17. Les gouvernements hôtes considèrent toujours que les priorités énoncées dans les plans-cadres de coopération pour le développement durable sont étroitement alignées sur les besoins et les priorités de leur pays en matière de développement (98 % en 2024). Toutefois, la situation est plus complexe en ce qui concerne la mesure dans laquelle les activités et les résultats propres aux entités sont alignés sur les plans-cadres de coopération. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents estiment que 79 % des mécanismes d'élaboration de programmes de pays propres aux entités sont alignés sur les plans-cadres de coopération. Si l'on approfondit l'analyse, il apparaît cependant que l'« alignement » en question est souvent très léger et général et ne se traduit pas par une véritable déclinaison en plans propres aux entités.

18. Les premiers résultats de l'évaluation à l'échelle du système des progrès vers une nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies le confirment : le contenu de ces programmes ne semble guère être très influencé par le plan-cadre et son processus d'élaboration. La « déclinaison » reste essentiellement un travail d'ordre administratif, ce qui s'explique en partie par la nature générale des documents des plans-cadres de coopération, la faiblesse des mécanismes de déclinaison et le rôle variable des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans la planification stratégique de l'entité.

19. Il ressort également de l'évaluation que le recours par les entités aux outils de soutien à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération (plans de travail conjoints, stratégies de mobilisation conjointe de ressources, structures de coordination) a été faible. Dans ce contexte, seuls 43 % des gouvernements hôtes estiment que l'accent mis sur les résultats communs par les entités du système des Nations Unies pour le développement était tout à fait adéquat en 2024.

20. La configuration des équipes de pays des Nations Unies, adaptée aux priorités et aux besoins des pays, est un autre domaine qui appelle une réflexion attentive. En 2024, la totalité des équipes de pays qui ont lancé un nouveau plan-cadre de coopération ont mené un travail de configuration correspondant (contre 83 % en 2023). Quatre-vingt-neuf pour cent des gouvernements des pays hôtes ont considéré que la configuration des équipes de pays était adaptée aux besoins et aux défis propres à leur pays (contre 87 % en 2023). L'évaluation à l'échelle du système a révélé que les activités de configuration des équipes de pays avaient permis d'accroître la mobilisation des entités non résidentes au niveau des pays. Il ressort toutefois des premières conclusions de l'évaluation que ces activités n'ont pas permis de créer une présence dans le pays mieux adaptée et davantage fondée sur les besoins. Les décisions internes des entités concernant les modes de fonctionnement et le personnel ont été dissociées du travail de configuration.

21. Si l'on ne dispose pas encore du rapport d'évaluation final et de la réponse de l'administration, il est néanmoins évident que des efforts soutenus sont nécessaires dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement pour garantir un soutien cohérent et adapté aux pays, ce qui comprend un accès renforcé à l'ensemble des ressources et des compétences offertes par les entités des Nations Unies, y compris l'expertise en matière de politiques. Les orientations et les responsabilités relatives à la mise en œuvre des plans-cadres de coopération doivent être claires. Avec le soutien et sous la supervision des organes directeurs, les entités de développement doivent redoubler d'efforts pour veiller à ce que leurs modes de fonctionnement, leurs politiques et leurs orientations fournissent les structures d'incitation et les capacités nécessaires pour assurer des réponses à l'échelle du système. Je ne doute pas que les dirigeants des entités du système des Nations Unies pour le développement examineront attentivement les conclusions de cette évaluation et prendront les mesures qui s'imposent pour régler ces questions en priorité en 2025 et 2026, sous l'autorité de leurs organes directeurs.

## **D. Mise à profit de la coopération, de l'expertise et des services consultatifs au niveau régional**

22. Les plateformes de collaboration régionale<sup>1</sup> ont été créées dans le cadre du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans l'objectif de mutualiser l'expertise régionale de l'ensemble du système et de garantir une action coordonnée, cohérente et efficace pour répondre aux besoins nationaux et transfrontaliers propres à chaque région. Les rapports annuels produits par les plateformes offrent un tableau complet de leur travail.

23. En 2024, la Plateforme de collaboration régionale pour les États arabes a accueilli le Forum régional sur les systèmes alimentaires, au cours duquel les participants ont lancé le « Transformational Impact Partnership » qui vise à catalyser les financements innovants au profit de projets agroalimentaires. Elle a obtenu des engagements de la part de 13 pays dans le cadre de l'initiative « learning to earning », qui a pour objet l'action sur le chômage des jeunes et prévoit une collaboration avec la Ligue des États arabes en vue de l'intégration des engagements dans les activités de ces pays. Pour améliorer l'efficacité opérationnelle, la plateforme a conclu 10 accords à long terme et promu le partage des locaux et la mise en commun des services d'appui.

24. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Asie et le Pacifique a aidé plus de 20 pays à actualiser leurs contributions déterminées au niveau national afin de réduire les émissions nationales et de s'adapter aux effets des changements climatiques, par le truchement de dialogues entre scientifiques et décideurs et d'évaluations techniques. En rationalisant le partage des connaissances et en tirant parti de l'expertise spécialisée du système des Nations Unies, la plateforme a aidé plus de 40 pays à améliorer leurs capacités techniques en matière de décarbonisation, à communiquer des informations sur les émissions de gaz à effet de serre et à intégrer les transitions énergétiques propres dans leurs activités de planification nationale. La plateforme a réuni plus de 1 800 parties prenantes lors du forum multipartite « Alertes précoces pour tous », ce qui a permis de promouvoir les systèmes d'alerte rapide dans la région et d'améliorer la coordination de la préparation aux catastrophes. Elle a également soutenu la fourniture de compétences techniques pour aider les Fidji à élaborer le premier cadre national d'action préventive dans la région du Pacifique avec des solutions d'assurance paramétriques innovantes.

25. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Europe et l'Asie centrale a tiré parti de l'expertise en matière de politiques à l'échelle du système pour renforcer les systèmes alimentaires au Kazakhstan et en Türkiye par le truchement de l'initiative « Convergence », permettant aux pays d'intégrer la transformation des systèmes alimentaires nationaux et l'action climatique. La plateforme a également contribué à l'amélioration des soins de santé pour les réfugiés en Moldavie, en Ukraine et en Europe de l'Est dans le cadre du projet de migration EU4Health. Des initiatives de gestion de la diversité biologique et de l'eau ont été mises en œuvre en Asie centrale et dans le Caucase du Sud grâce à la cartographie et à l'analyse des programmes liés à l'eau et à la définition des points d'entrée programmatiques et politiques pour une

---

<sup>1</sup> Les plateformes de collaboration régionale sont des mécanismes de coordination interne créés dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement dans le but de renforcer la cohérence et la collaboration à l'échelle du système au niveau régional. Chaque plateforme est présidée par la Vice-Secrétaire générale et coprésidée par deux Vice-Présidents – le (la) Secrétaire exécutif(ve) de la commission économique régionale concernée et le (la) Directeur(trice) régional(e) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Réunissant les directeurs(trices) régionaux(ales) des entités du système des Nations Unies pour le développement, les plateformes ont vocation à soutenir l'action collective dans l'ensemble du système.

action conjointe des Nations Unies, tandis que l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine et l'Ouzbékistan ont bénéficié d'un soutien technique à l'échelle du système pour faire avancer les réformes de la protection sociale.

26. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes a élaboré une stratégie pour permettre aux pays des Caraïbes d'accéder à des financements innovants et de renforcer leur résilience économique. En réponse à l'évolution des flux mixtes, la plateforme a fourni aux équipes de pays des données essentielles sur les migrations et les déplacements afin de guider l'élaboration de réponses plus ciblées en matière de politiques et de programmes. Elle a également lancé un outil de suivi de la croissance inclusive afin d'améliorer la capacité des équipes de pays des Nations Unies à prendre des décisions mieux fondées sur des données. Elle a fourni aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents des conseils en matière de politiques exploitables sur l'objectif de développement durable n° 16 et la réforme des prisons et contribué à l'élaboration de l'accord ibéro-américain sur l'accès à la justice. Le Profil régional en matière d'égalité des genres a également renforcé la réactivité, la programmation ainsi que la coordination des entités des Nations Unies en matière d'égalité entre les genres. La plateforme a également mis en œuvre des mesures d'efficacité qui ont permis d'économiser 8,4 millions de dollars.

27. La Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique a coordonné la capacité régionale de l'ONU et le financement du Fonds commun pour les objectifs de développement durable au Sahel central afin de fournir un soutien stratégique transfrontalier aux équipes de pays des Nations Unies, permettant la cocréation avec les gouvernements de 10 programmes phares au Burkina Faso, au Mali et au Niger. En outre, la plateforme a facilité l'expertise régionale et aidé les gouvernements du Libéria et de l'Afrique du Sud à aligner leurs priorités de développement sur l'accélération des objectifs de développement durable.

28. Les possibilités offertes par les plateformes de collaboration régionale continuent d'être reconnues par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays. Toutefois, dans de nombreux domaines, ces mécanismes ne sont pas encore à la hauteur des attentes placées en eux par les États Membres et les équipes de pays des Nations Unies. La part des coordonnatrices et coordonnateurs résidents déclarant que les plateformes de collaboration régionale sont des outils efficaces pour les discussions sur les politiques et l'échange d'expériences a augmenté de 16 points de pourcentage pour atteindre 49 % en 2024. Cela étant, des progrès supplémentaires sont nécessaires pour veiller à ce que les plateformes soient en mesure de répondre aux demandes des équipes de pays des Nations Unies en matière de soutien aux politiques ou de moyens supplémentaires au rythme et à la qualité requis. Les efforts visant à mieux ajuster le rôle des plateformes devraient continuer à s'appuyer sur l'expertise spécifique à la région, la légitimité institutionnelle et les capacités de rassemblement des commissions régionales, qui continuent à jouer un rôle essentiel dans le dialogue sur les politiques et la recherche d'un consensus régional. La Présidente des plateformes de collaboration régionale continuera à travailler en étroite collaboration avec les différents Vice-Présidents (Secrétaires exécutif(ve)s des commissions régionales et Directeur(trice)s régionaux(ales) du PNUD) afin d'apporter les éventuels ajustements susceptibles d'améliorer le soutien apporté par les plateformes aux équipes de pays.

## **E. Réalisation de gains d'efficacité dans les activités d'appui afin de maximiser l'impact du système des Nations Unies**

29. Dans le prolongement de mon rapport sur le repositionnement ([A/72/124-E/2018/3](#)), les initiatives en matière d'efficacité s'inscrivent dans les efforts visant à garantir une utilisation plus efficace des ressources, à renforcer la responsabilité et à améliorer l'alignement sur le Programme 2030 pour, en fin de compte, accroître l'impact au profit des États Membres. Les mesures destinées à renforcer l'efficacité des activités de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement restent une priorité. À cet égard, la feuille de route pour l'efficacité (2022-2024) a permis de réaliser des progrès notables. En 2024, les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont rapporté 596,2 millions de dollars de gains d'efficacité réalisés, dépassant l'objectif initial de 310 millions de dollars d'économies fixé dans la feuille de route. Ce chiffre représente une augmentation de 42,6 millions de dollars par rapport à l'année précédente et place le système en bonne voie pour atteindre l'objectif de 620 millions de dollars défini pour 2028. Depuis 2022, le système a réalisé 958 millions de dollars de gains d'efficacité. Une part substantielle de ces économies en 2024 provient d'initiatives propres aux entités, à l'instar du Centre de réservation des Nations Unies, qui a permis de réaliser une économie de 5,7 millions de dollars en fournissant des services partagés de mobilité, d'hébergement et de soins médicaux dans 116 pays. Au-delà de ces gains précieux, il est de plus en plus nécessaire de se concentrer sur les efforts déployés à l'échelle du système, en particulier sur les services d'appui communs, afin de dégager des gains d'efficacité supplémentaires.

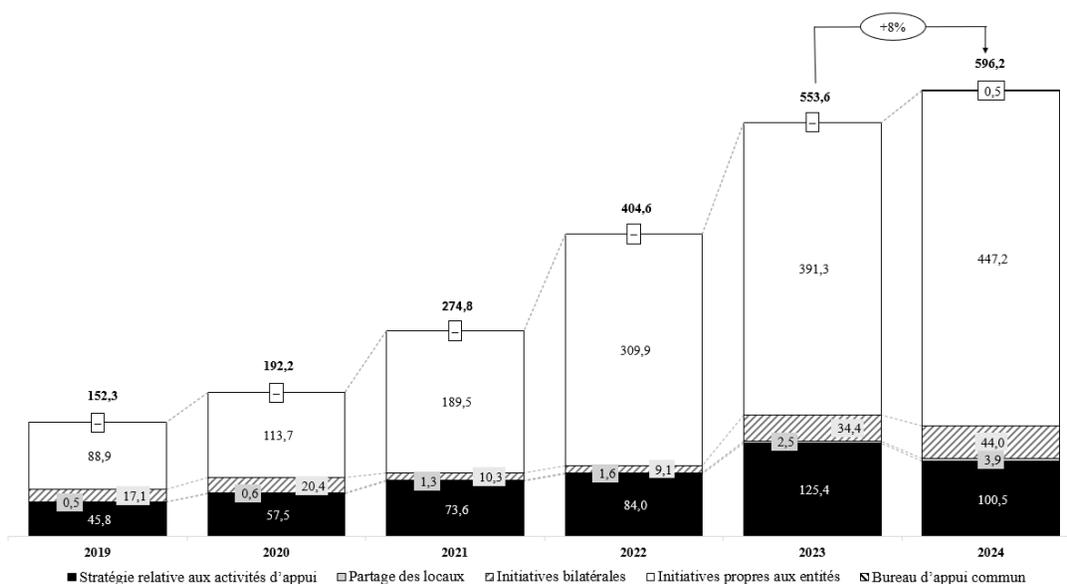
30. En 2024, 129 équipes de pays des Nations Unies ont fait état de gains d'efficacité d'un montant total de 100,5 millions de dollars, chiffre qui correspond pratiquement aux 105 millions de dollars d'économies prévues pour l'année. La majorité de ces gains d'efficacité proviennent de services tels que la gestion des locaux communs, les voyages et les services de conférence. La mise en place de services d'appui communs s'est accélérée avec de nouvelles initiatives lancées au Brésil, au Kenya, en République-Unie de Tanzanie et au Viet Nam, qui ont déjà permis d'entraîner des économies. Ainsi, au Viet Nam par exemple, les économies initiales s'élevaient à 0,5 million de dollars en 2024, tandis qu'au Brésil, le bureau d'appui commun fournit désormais 86 services à 15 entités des Nations Unies, au bénéfice d'environ 1 200 membres du personnel de l'ONU. Ces efforts sont en cours d'intensification : il est prévu d'ouvrir des bureaux d'appui communs supplémentaires pour des pays comme le Bangladesh, la Colombie et l'Indonésie notamment.

31. Le système des Nations Unies pour le développement a également mis l'accent sur l'optimisation du partage des locaux. C'est ainsi que 32 % des bâtiments des Nations Unies servent aujourd'hui de locaux communs (contre 31 % en 2023). Cette évolution a permis de réduire les coûts de location et ainsi de générer des économies de 3,9 millions de dollars en 2024. Même si des difficultés persistent (lacunes de financement, obstacles techniques liés aux permis de construire), les initiatives en cours dans des pays comme l'Algérie, l'Égypte et le Sénégal contribuent à accroître le nombre de locaux communs. En outre, un effort concerté a été fait pour renforcer l'appropriation des stratégies relatives aux activités d'appui : les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable assument désormais une plus grande responsabilité en matière de suivi, d'établissement de rapports et d'assurance de la qualité. Le Bureau de la coordination des activités de développement continue de soutenir le renforcement des capacités et le travail d'analyse des données afin d'assurer une bonne mise en œuvre.

32. La prochaine phase de la feuille de route pour l'efficacité mettra l'accent sur la systématisation de 15 services communs à fort impact, tels que les services de voyage, de nettoyage et de sécurité. L'ONU s'oriente également vers un élargissement des services partagés au niveau mondial, avec le regroupement de 10 nouveaux services ne nécessitant pas une présence sur place (le recrutement et la paie notamment). L'exploitation des données et de l'analyse sera essentielle pour optimiser davantage les services partagés au niveau mondial, en particulier avec la mise en service de véhicules à faibles émissions et l'introduction d'améliorations fondées sur l'intelligence artificielle. À l'heure où de nombreuses entités des Nations Unies connaissent des tensions financières, il est essentiel de rationaliser les activités d'appui et de réduire les coûts administratifs afin de libérer des ressources supplémentaires au profit des programmes de développement. Le regroupement des services d'appui peut permettre de réduire considérablement les dépenses administratives à l'échelle du système et de contribuer ainsi à une plus grande efficacité et à une meilleure répartition des ressources pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Figure 1  
**Gains d'efficacité rapportés par année, au 7 avril 2025**

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : Groupe des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (2024).

### III. Accélération de l'action en faveur des objectifs de développement durable

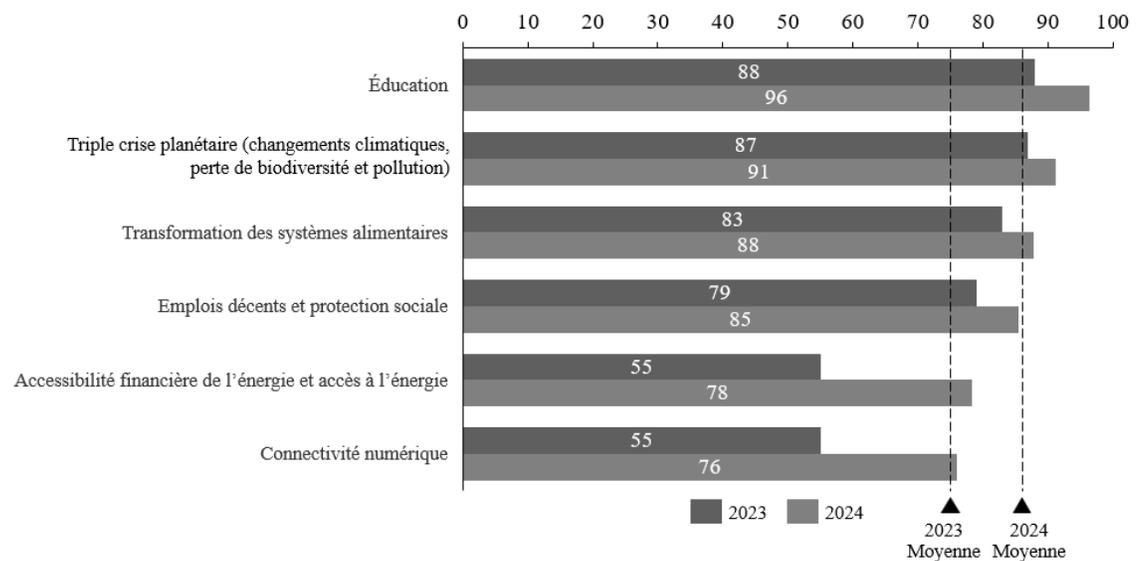
33. En septembre 2024, l'adoption du Pacte pour l'avenir a marqué la réaffirmation de la solidarité mondiale et de l'engagement en faveur du développement durable, de la paix et des droits humains. Porté par cette dynamique, le système des Nations Unies pour le développement s'emploie à accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur la réduction des déficits d'investissement dans les domaines critiques.

34. Les six voies de transformation – transformation des systèmes alimentaires, transitions énergétiques et accès à l'énergie, connectivité numérique, éducation et

formation professionnelle, emplois décents et protection sociale, lutte contre la triple crise planétaire que sont les changements climatiques, la perte de diversité biologique et la pollution – ainsi que les quatre catalyseurs offrent des points d’entrée clairs pour une transposition à grande échelle en vue d’un impact et de résultats plus importants. Les gouvernements des pays hôtes ont porté une appréciation très positive à l’appui apporté par le système des Nations Unies dans ces domaines (86 % jugent le soutien efficace). Entre 2023 et 2024, le taux de satisfaction a ainsi augmenté de 11 points de pourcentage. Si des domaines tels que l’accès à l’énergie et la connectivité numérique requièrent encore une attention plus soutenue, il reste que des efforts pour intensifier le soutien ont été notés en 2024 et transparaissent dans les résultats de l’enquête (fig. 2).

Figure 2  
**Gouvernements ayant jugé les équipes de pays des Nations Unies efficaces sur les six voies de transformation**

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023 et 2024).

## 1. Systèmes alimentaires

35. La transformation des systèmes alimentaires est indispensable pour progresser dans la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Dans le cadre de l’examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies réalisé en 2024, les États Membres ont une nouvelle fois demandé au système des Nations Unies pour le développement d’apporter un soutien cohérent pour contribuer à la mise en place de systèmes alimentaires durables. Les entités des Nations Unies jouent déjà un rôle central. Ainsi, en 2024, 85 % ont déclaré fournir un soutien direct aux pays dans ce domaine. Au niveau des pays, les coordonnateurs et coordonnatrices résidents jouent un rôle clé en aidant les États Membres à se préparer pour le deuxième bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2025.

36. Les progrès en matière d’élimination de la faim et de l’insécurité alimentaire de manière plus générale sont au point mort depuis 2021, sous l’effet d’abord de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) puis de la crise climatique et

des tensions géopolitiques. La crise mondiale de la sécurité alimentaire reste un défi majeur. Environ 713 à 757 millions de personnes sont en proie à la faim, 2,33 milliards connaissent une insécurité alimentaire modérée ou grave et 193 millions d'enfants souffrent de malnutrition.

37. Les efforts menés par le système des Nations Unies pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont touché plus de 150 millions de personnes en 2024. Le plus grand programme d'aide alimentaire, de transferts monétaires et de renforcement des capacités du Programme alimentaire mondial a bénéficié à 107 millions de personnes. Lancée lors du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de 2021, la Coalition pour l'alimentation scolaire a obtenu le soutien de 98 États Membres et de 129 partenaires, renforçant ainsi les engagements mondiaux visant à mettre fin à la malnutrition et à servir à chaque enfant des repas scolaires nutritifs d'ici à 2030. Les équipes de pays des Nations Unies ont joué un rôle actif dans la mise en œuvre de cette initiative. Ainsi, au Guatemala par exemple, l'équipe de pays a travaillé avec des acteurs nationaux et le programme national d'alimentation scolaire pour fournir des repas nutritifs aux enfants et promouvoir l'agriculture durable en intégrant des acteurs clés, notamment les petits exploitants agricoles et le secteur privé, dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

38. Le Pôle de coordination des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui a soutenu 55 pays en 2024, est au cœur de la réponse à l'échelle du système. À la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, il a lancé l'initiative « Convergence » afin de faire progresser les objectifs de la Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique. Le Pôle a noué des relations avec le secteur privé pour soutenir l'appel à l'action du Secrétaire général en faveur d'une transformation accélérée des systèmes alimentaires. Cette initiative aide les pays, par l'intermédiaire de groupes soutenus par des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, à aligner les politiques multisectorielles sur les voies de transformation des systèmes alimentaires avec les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation aux changements climatiques avant la trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir au Brésil en novembre 2025.

39. Les entités ont multiplié les initiatives visant à améliorer le suivi de la transformation des systèmes alimentaires. L'Initiative du compte à rebours concernant les systèmes alimentaires, menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et les partenaires du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a mis au point un système fondé sur des éléments scientifiques permettant d'évaluer les performances des systèmes alimentaires mondiaux et offre des conseils et des données propres à chaque pays.

40. Des mécanismes de financement innovants ont soutenu la transformation des systèmes alimentaires. En 2024, le Fonds commun pour les objectifs de développement durable a créé le guichet de financement « systèmes alimentaires » pour investir dans une programmation intégrée au moyen de programmes conjoints dans 18 pays, associés à des efforts nationaux pour obtenir un effet multiplicateur pouvant aller jusqu'à cinq fois le financement initial. L'outil relatif aux flux financiers à destination des systèmes alimentaires – dirigé par le Fonds international de développement agricole et la Banque mondiale – a été étendu à 12 pays en 2024 à partir de son projet pilote (3 pays) en 2023. Cet outil permet aux gouvernements et aux bailleurs de fonds de disposer d'informations financières sur le financement des systèmes alimentaires – points de vue, données et tendances – afin d'éclairer les

décisions, d'anticiper les difficultés et de minimiser les risques, en mettant l'accent sur les flux du secteur privé.

41. Pour mieux faire face aux changements climatiques, aux catastrophes qui y sont liées et aux pratiques agricoles non durables qui exacerbent l'insécurité alimentaire, le système des Nations Unies pour le développement a renforcé sa réponse en recourant aux technologies de prévision, aux systèmes d'alerte précoce et d'action rapide et à des données plus solides pour éclairer l'action. En 2024, les transferts monétaires et les mécanismes d'assurance ont permis à 9,2 millions de personnes d'atténuer les chocs climatiques et de s'adapter à des conditions de plus en plus instables. Les déficits de financement limitent la capacité des pays en développement à intensifier les programmes de sécurité alimentaire et à investir dans des pratiques agricoles durables, tandis que les changements climatiques continuent de perturber la production agricole.

42. Au niveau des pays, le système des Nations Unies pour le développement continue d'intégrer l'insécurité alimentaire et la transition vers un système alimentaire durable dans les plans-cadres de coopération alignés sur les priorités nationales. En 2024, 88 % des gouvernements des pays hôtes ayant répondu à l'enquête ont estimé que les équipes de pays des Nations Unies apportaient un appui efficace pour soutenir les transitions vers des systèmes alimentaires durables (soit une amélioration de 5 points de pourcentage par rapport à l'année précédente). Le deuxième bilan du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui doit se tenir à Addis-Abeba en juillet 2025, sera l'occasion de tirer les enseignements des progrès accomplis, de procéder à un suivi des engagements pris, de favoriser les partenariats et de débloquer d'autres possibilités d'investissement. Le système des Nations Unies pour le développement s'appuiera sur les résultats du bilan pour renforcer le soutien aux pays, consolider le financement et affiner les cadres de suivi en vue d'accélérer la transformation vers des systèmes alimentaires durables.

## **2. Transitions énergétiques et accès à l'énergie**

43. L'accessibilité financière de l'énergie et l'accès à l'énergie sont essentiels aux voies de développement des pays. L'examen quadriennal complet de 2024 a notamment montré qu'il était nécessaire de renforcer l'aide pour parvenir à un accès universel à une énergie fiable, durable et moderne à un coût abordable en Afrique. Toutefois, les défis mondiaux, conjugués à un soutien technique et à des mesures de protection sociale limitées, ont eu une incidence inégale sur les transitions énergétiques durables des pays, avec des déficits marqués en matière d'investissements dans les énergies renouvelables et l'emploi, en particulier en Afrique. Alors que les obstacles à l'accès à l'électricité et aux infrastructures énergétiques propres persistent dans les régions en développement, les investissements dans les énergies renouvelables ont progressé dans plusieurs économies émergentes et en développement. L'Agence internationale de l'énergie prévoit que les investissements mondiaux dans les énergies propres devraient dépasser pour la première fois les 2 000 milliards de dollars en 2024.

44. En 2022, le nombre de personnes privées d'électricité a augmenté pour la première fois depuis plus de 10 ans pour atteindre 685,2 millions, sans que le taux d'accès mondial de 91 % ne progresse. Les personnes qui n'ont pas accès à l'énergie sont fortement concentrées en Afrique subsaharienne et dans les pays les moins avancés, dont beaucoup se heurtent aux effets prolongés des crises mondiales, de la fragilité et des conflits. Si les tendances actuelles persistent, ce sont 660 millions de personnes qui devraient rester privées d'électricité d'ici à 2030. En outre, 2,1 milliards de personnes dans le monde n'ont toujours pas accès à des combustibles de cuisson propres et, au vu des tendances actuelles, une personne sur cinq ne

disposera toujours pas de solutions de cuisson propres d'ici à 2030, ce qui est loin d'être un accès universel.

45. ONU-Énergie a facilité le soutien du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et joué un rôle clé dans l'accélération des transitions énergétiques nationales afin d'alimenter les voies de développement durable. Le mécanisme continue de faciliter l'initiative clé que sont les pactes pour l'énergie : les annonces de contribution financière se montent au total à plus de 1 400 milliards de dollars jusqu'en 2024 (contre 400 milliards de dollars en 2021). Entre 2021 et 2024, les actions menées dans le cadre des pactes pour l'énergie ont rapporté plus de 201 milliards de dollars, les deux tiers du total étant investis en 2024, ce qui montre que la réalisation de l'objectif 7 apporte des avantages tangibles, en générant du travail décent, de la croissance économique et de l'action climatique, tout en améliorant l'accès à la santé, aux systèmes alimentaires, au développement urbain durable et aux transports. Membre d'ONU-Énergie, l'initiative Énergie durable pour tous a offert un appui technique et financier aux pays qui élaborent des plans de transition énergétique et d'investissement pour construire des systèmes énergétiques qui soutiennent le développement socioéconomique et permettent d'atteindre des émissions nettes nulles. Dirigé par les pays, le processus s'appuie sur l'analyse, l'engagement et le renforcement des capacités pour faciliter les plans d'investissement et aider les pays à s'engager auprès des investisseurs et des institutions de développement.

46. Mission 300, une collaboration public-privé regroupant notamment la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'initiative Énergie durable pour tous, peut réduire les risques liés aux investissements et mobiliser des capitaux pour soutenir les énergies renouvelables distribuées, les infrastructures de réseau et le commerce transfrontières de l'énergie. Tirant parti de la dynamique actuelle, ONU-Énergie a intensifié son soutien grâce à une collaboration interinstitutions et travaillé en étroite collaboration avec les États Membres pour déployer des ressources et des compétences partagées. En 2024, plus de 78 % des gouvernements des pays hôtes ont jugé efficace le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de l'énergie (contre 55 % en 2023). Depuis 2022, 55 millions de personnes ont eu accès à une énergie propre, financièrement accessible et durable grâce aux efforts soutenus par le système des Nations Unies pour le développement.

47. Si l'on veut réaliser pleinement l'accès universel à l'énergie et atteindre l'objectif 7 d'ici à 2030, il faut trouver des partenariats, des financements innovants et un soutien supplémentaire afin de combler les lacunes persistantes en matière d'accès à l'énergie et guider une transition juste qui inclut les populations les plus vulnérables. Les solutions d'énergie renouvelable décentralisées et distribuées peuvent permettre d'étendre les services d'électricité vitaux aux communautés éloignées et non desservies. Le système des Nations Unies pour le développement aide les pays en développement à renforcer les partenariats intersectoriels et les modèles de financement afin de réduire les coûts d'investissement et d'attirer les investissements dans les énergies propres. Par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, un soutien accru a été apporté à l'examen, à l'évaluation et à l'élaboration de cadres réglementaires adéquats qui réduisent les risques liés aux investissements dans la transition énergétique. Pour les pays les moins avancés, ce soutien devrait aller de pair avec le renforcement des capacités, la mobilisation du financement public international pour l'énergie afin de construire des infrastructures et de réduire le fossé d'accès dans la transition vers l'énergie propre.

### 3. Connectivité numérique

48. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement a été chargé d'intensifier le soutien intégré en matière de politiques aux pays hôtes afin d'améliorer la connectivité numérique. Cet appui doit notamment prendre la forme d'une aide à l'investissement dans les infrastructures numériques publiques et à l'exploitation de l'intelligence artificielle, ainsi que d'une coopération internationale et d'un financement accru pour la préparation au numérique.

49. Dans le cadre du Pacte numérique mondial<sup>2</sup>, les États Membres ont également considéré que la connectivité numérique était indispensable pour accélérer les progrès dans la réalisation de plus de 70 % des cibles associées aux objectifs de développement durable<sup>3</sup>, éliminer la pauvreté et ne laisser personne de côté. Pourtant, 2,6 milliards de personnes n'ont toujours pas accès à Internet, en particulier dans les pays à faible revenu où l'on estime que seule une personne sur quatre (27 %) est connectée. Le système des Nations Unies pour le développement prend actuellement des mesures pour mieux soutenir les pays en fournissant des conseils intégrés en matière de politiques, en facilitant le renforcement des capacités et en encourageant le transfert de technologies en matière de connectivité numérique, tout en garantissant des approches fondées sur les droits et en s'adaptant aux sociétés numériques émergentes. Cette initiative complète les efforts déployés par le système des Nations Unies à l'échelle mondiale pour réduire la fracture numérique, y compris en ce qui concerne les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, et pour veiller à ce que les pays et les populations ne soient pas laissés pour compte au fur et à mesure que les limites technologiques se repoussent.

50. Le Pacte numérique mondial réaffirme l'importance de la connectivité numérique universelle et de la sécurité des espaces numériques. Le nouveau Bureau des technologies numériques et émergentes, créé par l'Assemblée générale le 1<sup>er</sup> janvier 2025, soutiendra le suivi et la mise en œuvre du pacte à l'échelle du système. En 2024, le système des Nations Unies a publié le cadre de garanties universelles pour les infrastructures numériques publiques<sup>4</sup>, qui vise à assurer la sécurité et l'inclusion dans l'infrastructure publique numérique dans le respect des objectifs de développement durable. Dans son rapport final, l'Organe consultatif de haut niveau sur l'intelligence artificielle<sup>5</sup> appelle à un renforcement des capacités de gestion de cette technologie et de ses vastes ramifications, notamment en faisant jouer au système des Nations Unies un rôle clé dans l'élaboration de nouvelles normes mondiales, fondées sur une réponse coordonnée à l'échelle du système.

51. Le Fonds commun pour les objectifs de développement durable accélère l'action des équipes de pays des Nations Unies grâce à son guichet de transformation numérique et a dégagé depuis 2022 plus de 66 millions de dollars pour des programmes conjoints, dont près de 40 % sont cofinancés par des partenaires. À ce jour, 22 programmes conjoints ont été approuvés, dont un tiers devrait être mis en œuvre dans des pays les moins avancés ou des pays en développement sans littoral.

---

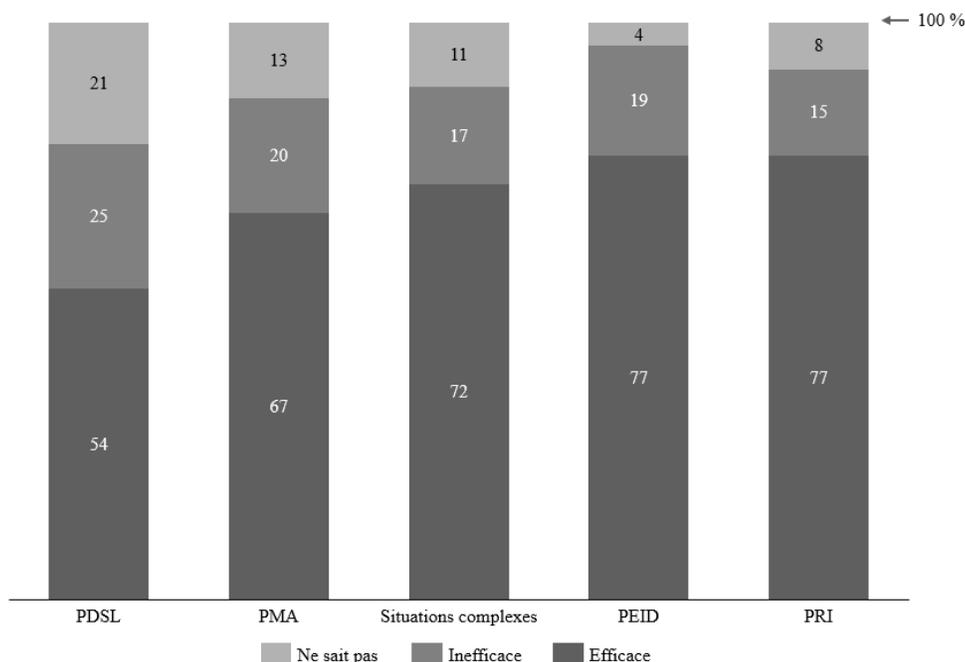
<sup>2</sup> Résolution 79/1 de l'Assemblée générale, annexe I.

<sup>3</sup> Le Programme d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable par le numérique, lancé par l'UIT et le PNUD, montre comment les solutions numériques peuvent accélérer les progrès pour au moins 70 % des cibles associées aux objectifs de développement durable. Voir <https://www.sdg-digital.org/accelerationagenda>.

<sup>4</sup> Voir <https://www.dpi-safeguards.org/>.

<sup>5</sup> *Gouverner l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité* (publication des Nations Unies, 2024).

Figure 3  
**Avis des pays sur l'efficacité de l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine de la connectivité numérique, par groupe de pays**  
 (En pourcentage)



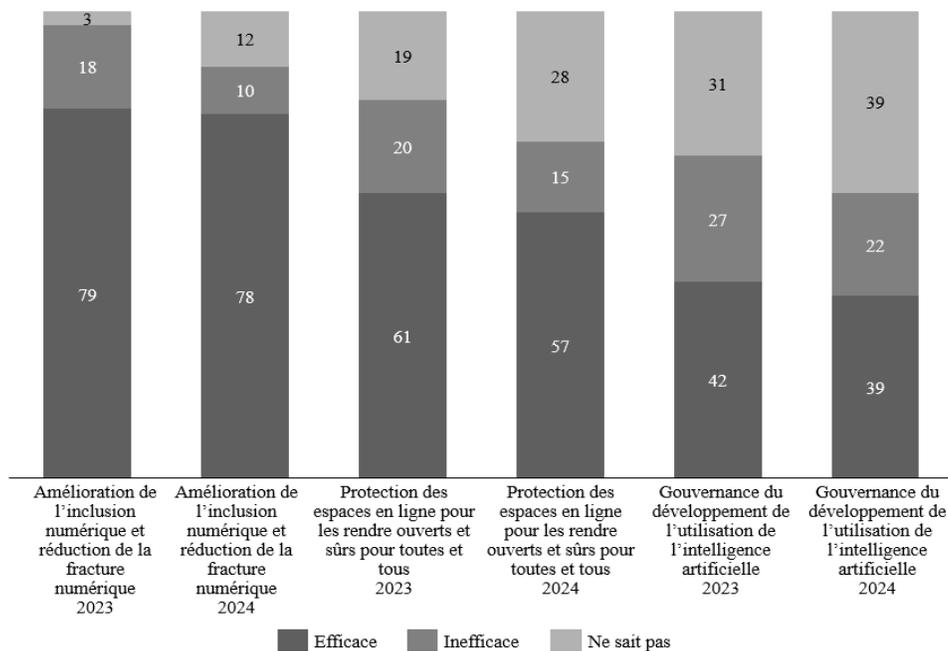
Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2024).

Abréviations : PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement ; PMA = pays les moins avancés ; PRI = pays à revenu intermédiaire.

52. Une grande majorité des gouvernements des pays hôtes (78 %) ont estimé que l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement pour améliorer l'inclusion numérique et réduire la fracture numérique était efficace (taux comparable à 2023) (voir fig. 4). Les chiffres ont baissé pour ce qui est de régir le développement et l'utilisation de l'intelligence artificielle. Moins de la moitié des pays ont jugé le soutien des Nations Unies efficace (même si près de 40 % des gouvernements interrogés ont déclaré ne pas avoir suffisamment d'informations pour répondre). Par exemple, la coalition numérique Partner2Connect, menée par l'Union internationale des télécommunications, a mobilisé plus de 1 000 annonces de contribution de la part de 466 entités, pour un total d'environ 60 milliards de dollars de nouveaux partenariats et d'engagements en faveur de la connectivité universelle.

Figure 4  
**Avis des pays sur l'efficacité de l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies en matière de technologie et de coopération numériques**

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023 et 2024).

53. Plus de la moitié des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (61 %) ont déclaré avoir bénéficié de l'appui du siège des entités des Nations Unies pour la transition numérique. Ce chiffre confirme une tendance observée depuis 2021. Néanmoins, il est possible de faire encore mieux dans ce domaine.

54. Au cours de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement compte intensifier ses efforts pour aider les gouvernements à surmonter les difficultés et à saisir les possibilités dans le domaine numérique. Il s'agira notamment de tirer parti dans la mesure du possible de la vision exposée dans le Pacte numérique mondial, d'absorber les technologies d'avant-garde et de rupture et de s'y adapter, d'améliorer l'infrastructure numérique, d'accroître la culture numérique et d'ouvrir l'accès aux nouvelles technologies. Le soutien des Nations Unies peut être renforcé au niveau des pays et recentré pour répondre aux demandes des décideurs politiques qui réclament des normes pour gérer les risques liés à la sécurité et à l'intégrité de l'information<sup>6</sup>. Il faut veiller à ce que l'intelligence artificielle ne crée pas une nouvelle fracture numérique et n'aggrave pas la fracture actuelle<sup>7</sup>.

#### 4. Lacunes en matière d'éducation et de compétences

55. Depuis 2019, l'objectif 4 est classé par les gouvernements des pays hôtes parmi les cinq domaines où la contribution des Nations Unies a été la plus importante. Dans

<sup>6</sup> *Gouverner l'intelligence artificielle au bénéfice de l'humanité* (publication des Nations Unies, 2024), p. 28.

<sup>7</sup> *Attention à la fracture de l'intelligence artificielle : une perspective mondiale sur l'avenir du travail* (publication des Nations Unies, 2024), avant-propos.

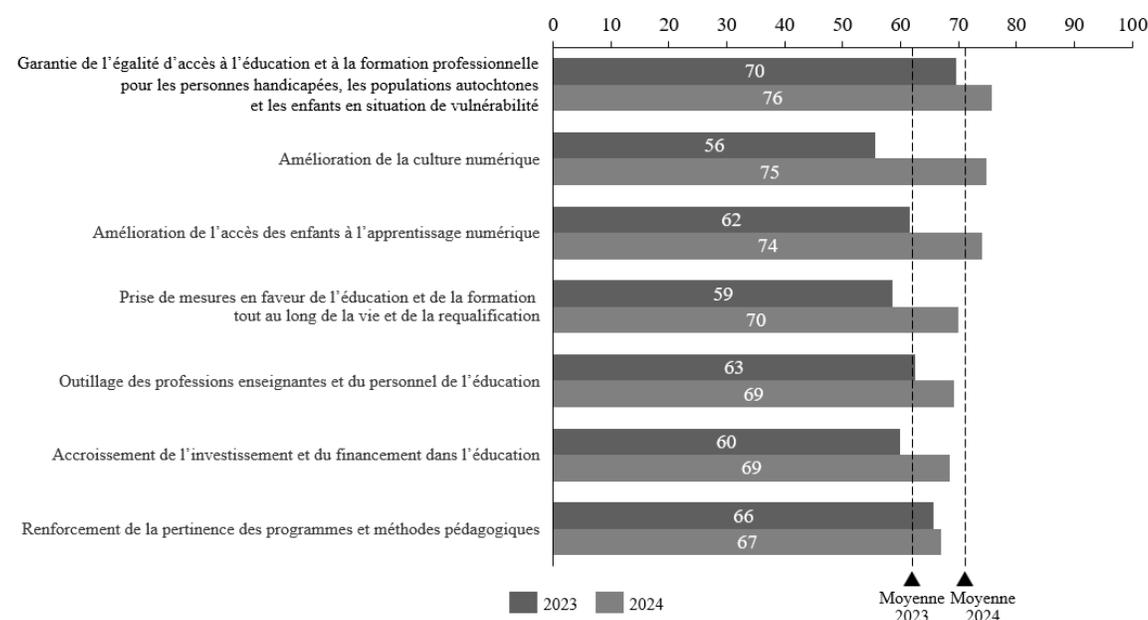
le cadre de l'examen quadriennal complet de 2024, il est demandé au système des Nations Unies pour le développement de continuer à améliorer son appui aux États Membres afin de les aider à renforcer leurs capacités à garantir un accès à une éducation de qualité inclusive, sûre et équitable. L'objectif de développement durable n° 4 demeure cependant loin d'être atteint. Les progrès sont lents : 251 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et les disparités entre les régions persistent. Il faut de toute urgence accroître les investissements.

56. Selon les enquêtes menées en 2024, plus de 70 % des gouvernements des pays hôtes en moyenne jugent efficace l'appui apporté par les équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de l'éducation dans sept domaines prioritaires (voir fig. 5). Les chiffres sont les plus élevés pour le soutien du système des Nations Unies en faveur de l'égalité d'accès à l'éducation et font apparaître une nette augmentation de l'efficacité en ce qui concerne l'amélioration de la culture numérique (en hausse de 19 points de pourcentage par rapport à l'année précédente).

Figure 5

### Domaines pour lesquels le soutien à l'éducation apporté par les équipes de pays des Nations Unies est jugé efficace par les gouvernements

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023 et 2024).

57. À la suite du Sommet sur la transformation de l'éducation tenu en 2022, 140 pays ont présenté des engagements nationaux visant à remédier à la crise de l'apprentissage et à accroître les investissements. La Déclaration de Fortaleza, adoptée à la Réunion mondiale sur l'éducation organisée au Brésil en 2024 avec le concours de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), a réaffirmé les engagements nationaux en faveur d'une éducation équitable et inclusive, un accent particulier étant mis sur les leviers essentiels (tels que l'équité et l'accès). Atteindre les groupes les plus vulnérables reste une priorité essentielle, notamment les personnes en situation de conflit, les réfugiés, les déplacés, les filles et les personnes handicapées.

58. Le rapport du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) intitulé « Foundational Learning Action Tracker 2024 » indique que des progrès ont été

réalisés dans l'évaluation de l'apprentissage et la définition des résultats de l'apprentissage dans les 123 pays à revenu faible ou intermédiaire examinés. Des résultats tangibles apparaissent également en ce qui concerne la garantie d'environnements éducatifs sûrs. En Sierra Leone, le programme visant à éliminer la violence liée au genre en milieu scolaire a été étendu de 21 à 617 écoles et bénéficié à 147 246 adolescents (dont 54 % de filles). Le programme a donné des résultats notables : la sécurité et les attitudes positives en matière de genre ont été renforcées, tandis que le nombre de cas de violence sexuelle signalés parmi les adolescents a baissé.

59. Les équipes de pays des Nations Unies collaborent avec les États Membres pour mettre en œuvre les recommandations du Groupe de haut niveau sur la profession enseignante dans l'optique de remédier à la pénurie de 44 millions d'enseignants dans le monde<sup>8</sup>. Le travail de sensibilisation autour des recommandations s'est traduit par des améliorations notables en matière de politiques. C'est ainsi qu'en Mongolie, les salaires des enseignants ont progressé de 30 % et que les financements destinés à l'éducation ont augmenté. En Indonésie, plus d'un million d'enseignants ont obtenu des contrats permanents offrant la sécurité de l'emploi et de meilleures conditions de travail. Le système des Nations Unies pour le développement continuera à travailler avec les parties prenantes pour promouvoir des réformes à long terme, notamment une formation et un perfectionnement de qualité pour les enseignants.

60. Les initiatives soutenues par les entités des Nations Unies, telles que le Partenariat mondial pour l'éducation et l'Alliance Giga, continuent de jouer un rôle déterminant dans l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de l'enseignement. L'initiative Passerelles vers l'apprentissage numérique public regroupe désormais 17 pays. Au Bhoutan, l'équipe de pays a joué un rôle essentiel dans la promotion de l'éducation numérique, en veillant à ce que chaque école dispose d'une connexion à Internet, dépassant ainsi la moyenne mondiale.

61. Il est essentiel de combler le déficit annuel de financement de l'éducation, qui s'élève à 97 milliards de dollars. Les pays à faible revenu n'ont investi que 55 dollars par apprenant en 2022 (contre 8 543 dollars dans les pays à revenu élevé)<sup>9</sup>. Aujourd'hui, quelque 3,3 milliards de personnes vivent dans des pays où les montants destinés à payer les intérêts de la dette sont supérieurs aux dépenses consacrées à la santé et à l'éducation<sup>10</sup>. La Conférence internationale sur le financement du développement et le deuxième Sommet social mondial pour le développement social de 2025 seront des occasions privilégiées de s'attaquer au déficit de financement de l'éducation et de transposer à plus grande échelle les solutions visant à transformer l'éducation.

## 5. Emplois décents et protection sociale

62. Dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2024, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement de continuer à aider à élaborer et à mettre en œuvre des systèmes de protection sociale universelle. En effet, les emplois décents et la transformation de la protection sociale sont indispensables pour briser le cycle de l'extrême pauvreté pour plus de 712 millions de personnes dans le

---

<sup>8</sup> UNESCO et Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour Éducation 2030, *Rapport mondial sur les enseignants : remédier aux pénuries d'enseignants et transformer la profession* (Paris, UNESCO, 2024).

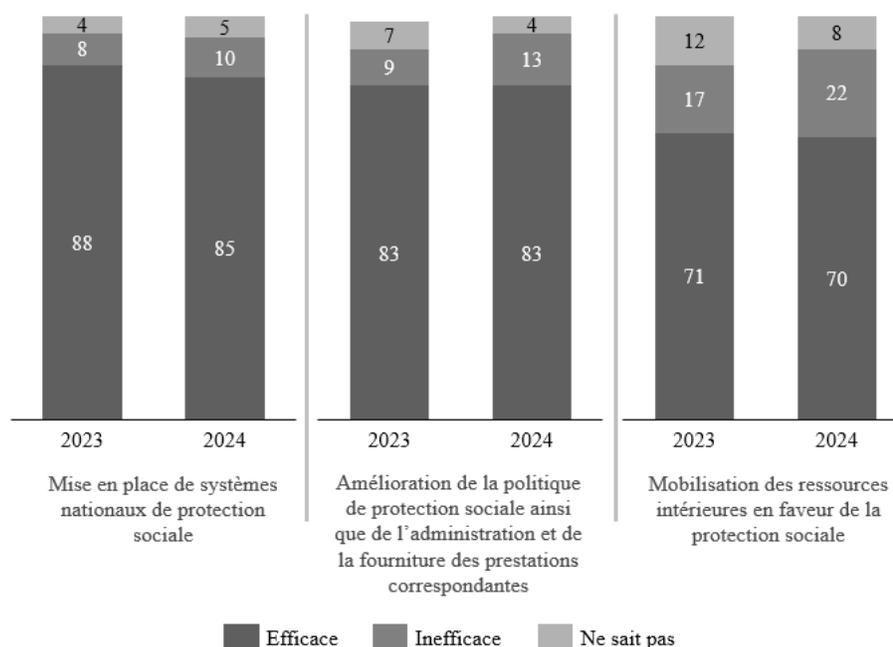
<sup>9</sup> Nobuyuki Tanaka *et al.*, *Education Finance Watch 2024* (Groupe de la Banque mondiale, Washington ; UNESCO, Paris, 2024).

<sup>10</sup> Nations Unies, Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, *Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads* (New York, 2024), p. 9.

monde<sup>11</sup>. Pour la première fois, plus de la moitié (52,4 %) de la population mondiale bénéficie d'au moins une prestation de protection sociale. Toutefois, 3,8 milliards de personnes sont toujours dépourvues de toute forme de protection sociale (plus de 9 personnes sur 10 dans les pays à faible revenu)<sup>12</sup>.

63. Dans l'enquête de 2024, la plupart des gouvernements des pays hôtes ont estimé que le soutien des équipes de pays des Nations Unies était efficace et avait permis de mettre en œuvre des systèmes nationaux de protection sociale et d'améliorer la politique de protection sociale ainsi que l'administration et la fourniture des prestations correspondantes. La part était légèrement inférieure pour l'aide à la mobilisation des ressources en faveur de la protection sociale (voir fig. 6).

Figure 6  
**Domaines pour lesquels le soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies a été jugé efficace par les gouvernements**  
(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023 et 2024).

64. Le soutien à l'échelle du système se concentre sur des systèmes de protection sociale complets, durables et inclusifs, conformes aux normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Par exemple, les équipes de pays des Nations Unies ont aidé à élaborer des politiques nationales de protection sociale ou de soins dans plusieurs pays, notamment au Brésil, au Kenya, au Sri Lanka et en Zambie. En Malaisie, les entités des Nations Unies ont contribué à l'élargissement de la protection sociale (accidents du travail, chômage, invalidité, décès) à toutes les travailleuses et à tous les travailleurs, quelle que soit leur nationalité.

65. Nous disposons d'une bonne base sur laquelle nous appuyer. Soixante-dix pour cent des gouvernements hôtes considèrent que les équipes de pays des Nations Unies

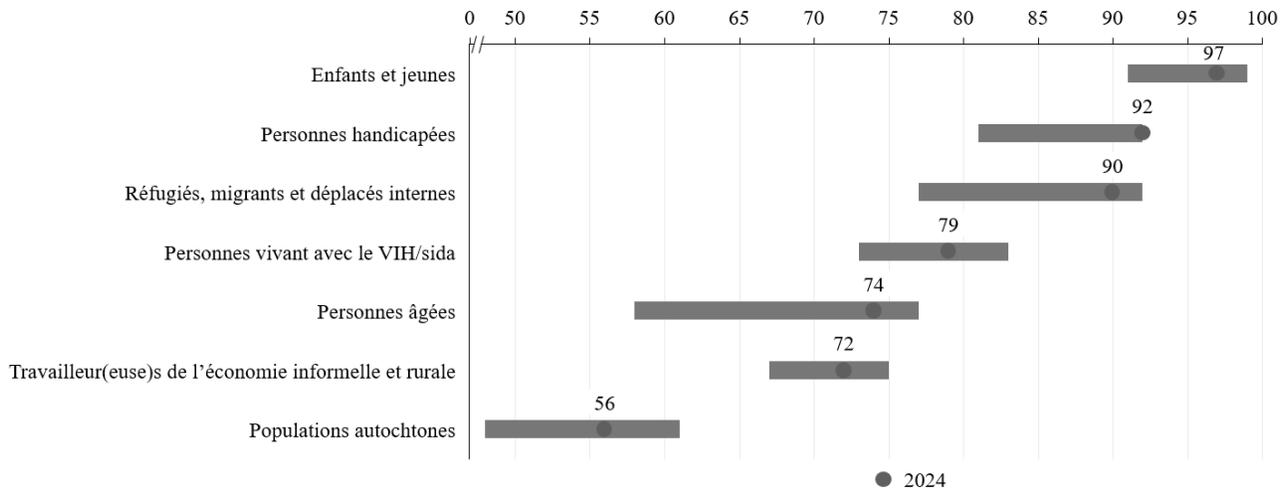
<sup>11</sup> Nations Unies, 2024, [https://sdgs.un.org/goals/goal1#progress\\_and\\_info](https://sdgs.un.org/goals/goal1#progress_and_info).

<sup>12</sup> Bureau international du Travail, *Rapport mondial sur la protection sociale 2024-2026 : protection sociale universelle pour l'action climatique et une transition juste* (Genève, 2024).

contribuent efficacement à la mobilisation des ressources nationales en faveur de la protection sociale. Plus de 90 % des gouvernements hôtes ont jugé l'assistance des Nations Unies efficace pour des groupes tels que les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les réfugiés, les migrants et les déplacés (voir fig. 7).

Figure 7  
**Évaluation par les gouvernements de l'efficacité du soutien apporté par les équipes de pays des Nations Unies en faveur de l'élargissement des politiques et programmes de protection sociale ciblés, par groupe de population**

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (diverses années).

Note : La fourchette correspond aux valeurs minimales et maximales au cours de la période 2021-2024.

66. L'efficacité du soutien des Nations Unies en faveur de la protection sociale des personnes âgées s'est améliorée au cours de l'année écoulée, même si les taux ont été inférieurs pour d'autres groupes, notamment les travailleurs informels et ruraux et les populations autochtones. Au Brésil, l'OIT a organisé le premier dialogue mondial sur la transition juste avec les peuples autochtones en décembre 2024, avec pour objectif d'inclure le point de vue de ces populations dans les efforts déployés par les gouvernements pour réaliser une transition juste.

67. L'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale et des transitions justes a rassemblé diverses parties prenantes, y compris neuf nouveaux pays pilotes en 2024<sup>13</sup>. Le premier cycle de financement, d'un montant total de 21 millions d'euros, a permis de soutenir 24 projets de pays. Dans le cadre du deuxième cycle de financement, 22,8 millions de dollars supplémentaires ont été mobilisés pour 2025. L'Accélérateur a permis de mettre au point des ressources, notamment un tableau de bord du secteur informel et un outil de diagnostic macroéconomique, qui améliorent la conception des projets et des politiques ainsi que les études d'impact socioéconomique.

<sup>13</sup> Les pays pionniers sont : l'Albanie, le Cabo Verde, le Cambodge, la Colombie, la Guinée, l'Indonésie, le Malawi, la Namibie, le Népal, l'Ouzbékistan, le Pakistan, le Paraguay, les Philippines, la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Sénégal et le Viet Nam.

## Santé mondiale

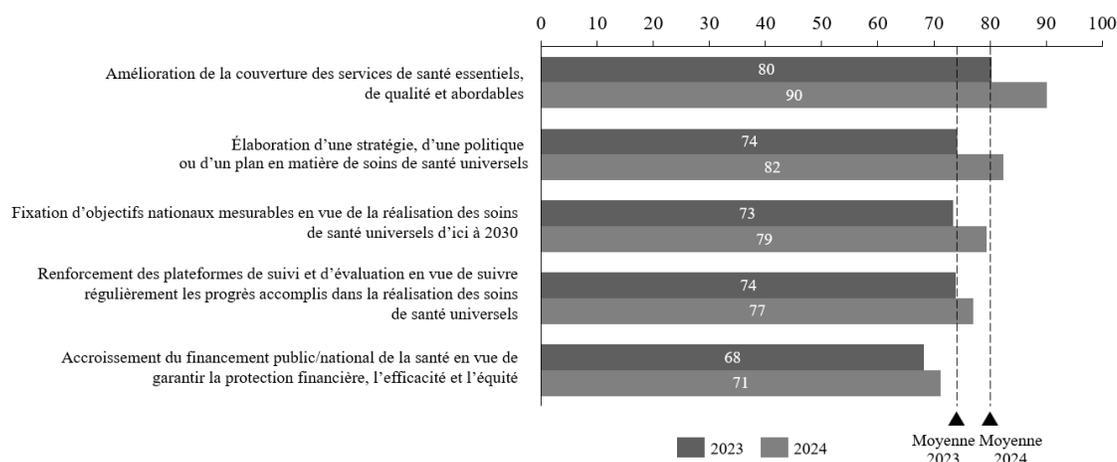
68. La couverture sanitaire universelle est un élément central de la protection sociale, qui contribue à la bonne santé de la main-d'œuvre, à l'accroissement de la productivité et à la réduction des vulnérabilités économiques. Cet engagement mondial est toutefois resté lettre morte.

69. Selon l'examen quadriennal complet de 2024, il est nécessaire que le système des Nations Unies pour le développement aide à promouvoir les partenariats en faveur des soins de santé primaires, à œuvrer pour un accès équitable et à intégrer des outils analytiques dans les politiques nationales de santé en vue d'élaborer des contre-mesures aux urgences sanitaires. Actuellement, plus de la moitié de la population mondiale n'a toujours pas accès aux services de santé essentiels. Des millions de personnes continuent de sombrer dans la pauvreté en raison des frais élevés mis à leur charge. Si les dispositions légales en matière de protection sociale en santé couvrent 83,7 % de la population mondiale, il reste que seuls 60,1 % sont effectivement protégés.

70. En 2024, 53 % des gouvernements des pays hôtes interrogés ont indiqué que l'objectif 3 était un domaine pour lequel le soutien des entités des Nations Unies serait prioritaire au cours des deux prochaines années. L'avis des gouvernements en ce qui concerne l'aide apportée par le système des Nations Unies pour renforcer les systèmes de santé est positif. L'appréciation était particulièrement favorable pour les stratégies de couverture sanitaire universelle (82 %) et la couverture des services de santé essentiels, de qualité et abordables (90 %) (augmentation de plus de 8 points de pourcentage par rapport à 2023 dans les deux cas) (voir la figure 8).

Figure 8  
**Appréciation portée par les gouvernements sur l'efficacité de l'appui apporté par l'équipe de pays des Nations Unies dans le domaine de la santé, par type d'assistance**

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2023 et 2024).

71. Les pays en développement restent profondément exposés à des inégalités mondiales flagrantes en matière d'accès aux interventions vitales (vaccins, dispositifs de diagnostic, contre-mesures médicales en cas d'urgences de santé publique). Devant la nécessité d'une meilleure préparation, le Fonds de lutte contre les pandémies a alloué 885 millions de dollars en 2024 pour renforcer les capacités de prévention et d'intervention en cas de pandémies dans les pays vulnérables.

72. L'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène reste un déterminant fondamental de la santé publique. Les entités des Nations Unies œuvrent dans plus de 100 pays à développer des services résilients face aux changements climatiques, aidant des millions de personnes à accéder à l'eau potable et à l'assainissement.

73. Les lacunes dans le financement de la santé restent une préoccupation urgente. Les gouvernements des pays hôtes indiquent qu'il s'agit d'un domaine dans lequel le système des Nations Unies pour le développement peut renforcer son soutien. De nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne, dépensent davantage pour le service de la dette que pour la santé, ce qui limite leur capacité à fournir des services essentiels. Plusieurs pays ont réussi à obtenir des échanges de dette contre développement qui convertissent les remboursements de la dette en investissements dans les services de santé par l'intermédiaire du programme Debt2Health. Ces initiatives pourraient être renforcées avec l'aide des équipes de pays des Nations Unies, qui pourrait faciliter les partenariats entre les pays et les institutions financières internationales afin d'accroître le soutien aux systèmes de santé. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir prochainement, constituera un moment décisif pour trouver des solutions permettant d'alléger le fardeau de la dette et de mobiliser des ressources pour les soins de santé primaires.

### **Changements démographiques**

74. À l'issue de l'examen quadriennal complet, il a été demandé au système des Nations Unies pour le développement d'aider les États Membres à faire face aux évolutions démographiques. En conséquence, le système de développement travaille à améliorer les données et les cadres normatifs. Le Département des affaires économiques et sociales a publié un manuel sur les comptes d'inclusion nationaux en vue d'améliorer les données économiques ventilées par âge. Les commissions régionales apportent aux pays un soutien personnalisé en matière de politique et de renforcement des capacités. Le programme de résilience démographique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) aide les pays à élaborer des mesures fondées sur les droits pour faire face aux changements démographiques, notamment en ce qui concerne les marchés du travail, la protection sociale et le développement du capital humain.

75. Il est essentiel que les équipes de pays des Nations Unies intègrent l'analyse démographique dans les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération, compte tenu de l'incidence profonde des évolutions démographiques sur le développement durable.

## **6. Changements climatiques, perte de biodiversité et pollution**

76. Une économie verte et bleue transformatrice et résiliente permettant d'accélérer les progrès dans la réalisation du Programme 2030 repose sur des actions à faible émission de carbone, respectueuses de la diversité biologique et exemptes de pollution. Ces actions visent à ralentir les changements climatiques, à juguler la perte de biodiversité et à réduire la pollution. La lutte efficace contre la triple crise planétaire que constituent les changements climatiques, la perte de diversité biologique et la pollution nécessite une transformation profonde des systèmes socioéconomiques existants. L'adaptation et la résilience face aux changements climatiques exigent une action urgente et à grande échelle pour prévenir les pertes et protéger les vies et les moyens de subsistance.

77. La décennie écoulée depuis l'adoption des objectifs de développement durable a été la plus chaude jamais enregistrée. Selon les projections actuelles, les températures devraient augmenter de 2,6°C à 3,1°C d'ici à la fin du siècle, dépassant

la limite de 1,5°C fixée dans l'Accord de Paris et réaffirmée dans le Pacte pour l'avenir. Malgré les efforts déployés au niveau mondial et l'accélération de la transition vers les énergies renouvelables, la riposte face aux changements climatiques et à la perte de la diversité biologique reste insuffisante pour garantir une planète vivable.

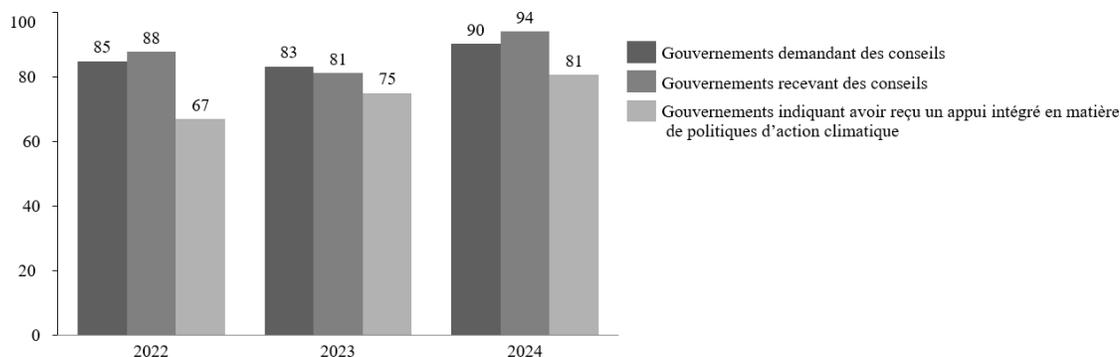
78. Le système des Nations Unies pour le développement aide les pays à planifier et à mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national plus ambitieuses, qui permettent d'inscrire les engagements à l'échelle de l'économie dans l'action générale en faveur du climat et du développement, et de soutenir les efforts visant à atteindre 1 300 milliards de dollars de financement climatique pour les pays en développement, comme convenu à la vingt-neuvième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

79. L'enquête menée auprès des gouvernements des pays hôtes en 2024 a confirmé que l'appui des entités Nations Unies aux politiques d'action climatique était de plus en plus efficace et mis en œuvre de façon plus intégrée (voir fig. 9).

Figure 9

### Gouvernements jugeant de plus en plus efficace le soutien apporté aux politiques d'action climatique

(En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements (2022-2024).

80. Parmi les exemples de soutien à l'action nationale face aux changements climatiques, on peut citer le travail du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui a aidé plus de 30 pays à mettre en œuvre des contributions déterminées au niveau national et 64 pays à publier leurs premiers rapports biennaux de transparence. Depuis qu'il a lancé le partenariat Promesse climatique en 2019, le PNUD a aidé plus de 125 pays en développement à élaborer des contributions déterminées au niveau national de deuxième génération aux objectifs de plus en plus ambitieux. Le système des Nations Unies pour le développement coordonne actuellement le soutien à une troisième génération de contributions déterminées au niveau national encore plus ambitieuse, prévue pour 2025.

81. En 2024, le système des Nations Unies pour le développement a aidé les populations de 50 pays à s'adapter aux sécheresses et à l'élévation du niveau des mers, ce qui a profité à 3,5 millions de personnes et permis de restaurer 241 000 hectares de terres. Dans les petits États insulaires en développement comme Nioué, les Palaos et le Timor-Leste, les entités des Nations Unies ont soutenu une action collaborative sur les systèmes d'alerte précoce, améliorant la préparation aux catastrophes climatiques dans les régions vulnérables.

82. À la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique tenue en 2024, les parties au Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal ont souligné qu'il était nécessaire de donner aux peuples autochtones et aux communautés locales les moyens de participer aux efforts de conservation et qu'il était urgent de combler un déficit financier annuel en faveur de la biodiversité dépassant 700 milliards de dollars. En réponse, le système des Nations Unies pour le développement a élargi son soutien à la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. Les entités des Nations Unies ont ainsi pu aider 108 pays à conserver et à restaurer des écosystèmes (plus de 1,6 million d'hectares) et à renforcer les capacités des populations autochtones (près de 900 000 personnes).

83. Des difficultés subsistent quant à la mobilisation des ressources et au renforcement des cadres de suivi, mais des efforts sont en cours pour remédier à cette situation. En mai 2024, le Fonds de Kunming pour la biodiversité, lancé conjointement avec la Chine, s'est engagé à débloquer 230 millions de dollars en faveur de projets de biodiversité dans 15 pays. En 2024, le système des Nations Unies pour le développement a aidé 35 pays en développement à obtenir des subventions du Fonds pour l'environnement mondial et 60 pays à mettre en place des systèmes de suivi des émissions et de données environnementales qui guideront l'élaboration de politiques et le pilotage des progrès.

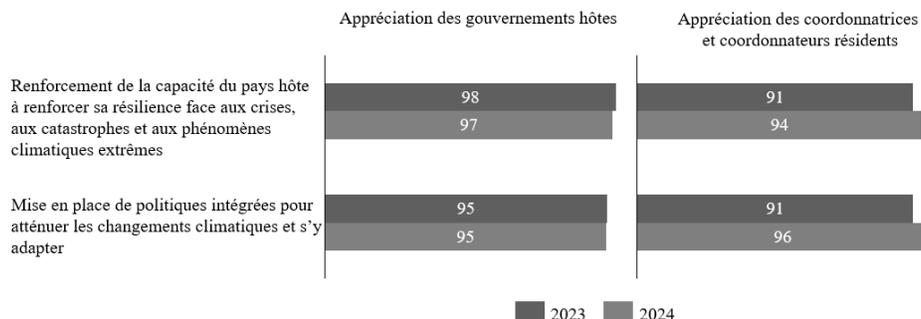
84. À l'avenir, il sera essentiel d'intensifier l'assistance technique au niveau national, d'élargir l'accès au financement durable et de renforcer les systèmes de suivi intégrés pour accélérer la lutte contre les changements climatiques, l'appauvrissement de la biodiversité et la pollution. La trentième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit se tenir au Brésil en 2025, sera une occasion privilégiée d'aborder ces trois priorités interdépendantes.

#### **Gestion des risques climatiques et environnementaux**

85. L'examen quadriennal complet de 2024 souligne que le système des Nations Unies pour le développement doit continuer à soutenir les gouvernements et précise les domaines clés à développer, notamment en matière de gouvernance des risques de catastrophe et de résilience. Le système pour le développement aide les pays à combler les lacunes persistantes en matière de données sur les catastrophes, de financement et d'analyse des risques systémiques, qui peuvent compromettre les voies de transformation liées au climat, à la diversité biologique et à la pollution.

86. En 2024, au moins 95 % des gouvernements des pays hôtes ont indiqué que les équipes de pays des Nations Unies avaient efficacement contribué à renforcer leur capacité à développer la résilience face aux crises, aux catastrophes et aux phénomènes climatiques extrêmes, et à mettre en place des politiques intégrées visant à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Les résultats de l'enquête auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents confirment ces conclusions (voir fig. 10).

Figure 10  
**Appréciation portée par les gouvernements et les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sur l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies dans le domaine du renforcement de la résilience climatique et environnementale**  
 (En pourcentage)



Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des gouvernements ; enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des coordonnatrices et des coordonnateurs résidents (2023 et 2024).

87. Le système des Nations Unies pour le développement a soutenu les efforts de réduction des risques de catastrophe en renforçant la résilience nationale et locale et ainsi permis la réalisation de progrès tangibles vers un développement tenant compte des risques. Une initiative commune, Alertes précoces pour tous, a permis de renforcer l'appropriation nationale des systèmes d'alerte précoce multirisques grâce à des ressources adaptées pour améliorer ces systèmes dans 26 pays les moins avancés et petits États insulaires en développement d'ici à 2024. Le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe a fourni un soutien technique pour intégrer la réduction des risques de catastrophes et la gestion de l'environnement dans les politiques nationales de 11 pays les moins avancés et de 22 petits États insulaires en développement. L'action locale a progressé grâce à des initiatives telles que le programme « Pour des villes résilientes 2030 ». Plus de 1 750 villes réparties dans 91 pays y participent et 576 villes bénéficient d'un soutien ciblé pour mettre en œuvre des mesures de réduction des risques de catastrophe et de lutte contre les changements climatiques.

#### **IV. Renforcement de notre ambition, de notre mobilisation et de notre soutien à l'heure où les pays accélèrent leur action en faveur du développement durable**

##### **A. Mobilisation en vue d'aider les pays à dégager des moyens de mise en œuvre**

88. Le renforcement des moyens de mise en œuvre – en particulier dans les domaines de la finance, du commerce, du renforcement des capacités, de la science, de la technologie et de l'innovation – reste au cœur du travail du système des Nations Unies pour le développement. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle essentiel de rassemblement des parties prenantes, et leur action est reconnue par 90 % des gouvernements hôtes. En 2024, la collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies s'est améliorée : 64 % font état d'une approche commune des partenariats (contre 55 % en 2023) et 74 % considèrent les coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuent efficacement aux efforts de partenariat et de

mobilisation des ressources. Ces partenariats associent un large éventail d'acteurs – des donateurs bilatéraux aux institutions financières internationales en passant par la société civile. En témoigne le fait que 92 % de coordonnatrices et coordonnateurs résidents encouragent une véritable participation de la société civile à la planification et à l'élaboration des programmes.

89. Les efforts visant à associer les acteurs du secteur privé se sont également renforcés. Ainsi, 79 % des gouvernements hôtes confirment un véritable travail en ce sens, en particulier dans le domaine de la transformation numérique. Des initiatives telles que le pôle de l'intelligence artificielle au service du développement durable, lancé en 2024, contribuent à accélérer la mise en place d'écosystèmes d'intelligence artificielle locaux en partenariat avec le secteur privé. Parallèlement, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire continuent de compléter l'aide au développement classique : 66 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents intègrent ces démarches dans leurs cadres. Le laboratoire de solutions du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et les quelque 20 millions de dollars de contributions versées à ses fonds d'affectation spéciale témoignent d'un soutien croissant et diversifié en faveur de solutions évolutives et innovantes dans tous les pays, quel que soit leur niveau de développement.

## **B. Renforcement des cadres, des institutions et des capacités**

90. Le Programme 2030 met en évidence l'importance de cadres normatifs, juridiques et réglementaires nationaux solides pour favoriser le développement durable. L'examen quadriennal complet de 2024 a appelé le système des Nations Unies pour le développement à renforcer son soutien aux capacités institutionnelles nationales et infranationales. Les résultats de l'enquête de 2024 reflètent une forte reconnaissance de cette action : 93 % des gouvernements hôtes ont évalué positivement le soutien du système dans le domaine de la promotion des réformes normatives et réglementaires (contre 86 % en 2023). Le taux de satisfaction est élevé, quel que soit le groupe de pays : 100 % des pays africains et des pays en développement sans littoral apprécient ce soutien, tandis que les pays les moins avancés, les pays à revenu intermédiaire et les pays faisant face à des situations d'urgence humanitaire portent une appréciation très favorable.

91. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents sont de plus en plus considérés comme des chefs de file efficaces dans ce domaine. Ainsi, 88 % des équipes de pays des Nations Unies affirment que ceux-ci jouent un rôle de premier plan dans le soutien au changement des politiques. Toutefois, la part des coordonnatrices et coordonnateurs résidents estimant que leurs équipes de pays contribuent efficacement à ce travail a légèrement diminué (86 % en 2024 contre 93 % en 2023). Conformément à l'examen quadriennal complet, le système des Nations Unies pour le développement met l'accent sur les approches locales, en utilisant des modèles de portefeuille thématique pour soutenir des solutions de gouvernance et de développement adaptées aux contextes nationaux. Ainsi, en Indonésie par exemple, cette approche a permis d'améliorer la planification et la budgétisation locales, tandis qu'en République bolivarienne du Venezuela, elle a favorisé la résilience des populations et une planification humanitaire intégrée. Ce travail restera une priorité tout au long du cycle quadriennal actuel.

## C. Possibilités nationales de financement grâce à des partenariats innovants

### Exploitation des possibilités nationales en matière d'investissements publics et privés à grande échelle

92. L'examen quadriennal complet de 2024 souligne le rôle essentiel des entités des Nations Unies dans la mobilisation de diverses sources de financement et la mise en place de partenariats, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités numériques et de la préparation au numérique. Depuis l'adoption en 2015 du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, des progrès notables ont été accomplis. C'est ainsi que 86 pays ont mis en œuvre des cadres de financement nationaux intégrés. En 2024, 79 % des gouvernements hôtes ont reconnu que l'aide apportée par les entités des Nations Unies était adaptée dans ce domaine, signe que le système apporte une contribution essentielle au financement des objectifs de développement durable. En 2024, les réformes les plus avancées dans 17 pays avaient généré 16 milliards de dollars de nouveaux financements et exploité 32 milliards de dollars de financements existants pour avoir un effet plus important sur la réalisation des objectifs de développement durable.

93. Des entités telles que le PNUD ont montré une accélération des progrès en matière de financement. Le Pôle Financement des objectifs de développement durable a ainsi aidé 30 pays à mobiliser 28 milliards de dollars au moyen d'obligations thématiques. Plus de 50 pays ont également reçu un soutien dans le domaine des évaluations du numérique et de l'intelligence artificielle, attirant des investissements pour les infrastructures numériques. En outre, l'initiative visant à dégager des financements pour les petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales a permis d'aider les petits pays insulaires à aligner le financement sur leurs priorités, preuve que l'appui apporté par les entités des Nations Unies s'adapte à la diversité des contextes nationaux.

94. La prochaine quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir en 2025, constituera une occasion décisive de réformer le système financier mondial et de donner l'impulsion nécessaire pour soutenir le développement durable des pays en développement, notamment en encourageant l'investissement privé, en mobilisant des capitaux à faible coût et en réformant l'architecture financière internationale afin que les pays en développement soient pleinement représentés dans la prise de décision. À l'entame du nouveau cycle quadriennal, le système des Nations Unies est bien placé pour intensifier ses efforts en vue d'aider les pays à respecter leurs engagements en faveur des objectifs de développement durable.

## D. Science, technologie et innovation et dividende des données

95. L'examen quadriennal complet de 2024 a souligné l'importance du soutien des Nations Unies au renforcement de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, notamment par la promotion d'un environnement ouvert, équitable, inclusif et non discriminatoire. Il a également été l'occasion de rappeler qu'il était nécessaire de renforcer les capacités de soutien et de recherche des pays, y compris l'expertise en matière de données. Actuellement, 68 % des entités des Nations Unies intègrent des méthodes numériques dans l'élaboration des programmes, et plus de 90 % des pays hôtes reconnaissent la contribution du système au renforcement des capacités nationales en matière de données. Ainsi, par exemple, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés a réalisé 13 évaluations

des besoins technologiques (trois autres sont en cours) et son plan stratégique 2025-2027 vise à fournir des conseils en matière de politiques, une assistance technique et un renforcement des capacités dans 44 pays.

96. Malgré ces progrès, il demeure difficile de répondre à la demande croissante d'expertise en matière de données. Une enquête réalisée en 2024 a montré que, si 82 % des gouvernements des pays hôtes ont fait état d'un renforcement de la coopération dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation (soit 6 % de plus qu'en 2023), il existe des lacunes importantes en matière de prise de décision fondée sur des données. Parmi les 10 domaines les plus stratégiques, tels que la visualisation des données et les techniques d'analyse avancée, 55 % à 75 % des équipes nationales ont indiqué manquer de capacités. En outre, 67 % ont recensé des besoins non satisfaits en matière d'élaboration de politiques fondées sur des données. Alors que les équipes de pays des Nations Unies continuent de remédier à ces lacunes, des initiatives telles que le Partenariat mondial pour les données du développement durable visent à renforcer les écosystèmes de données nationaux, à améliorer les données probantes pour la prise de décision et à faciliter de nouveaux investissements pour combler les manques en matière de données dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable.

## **E. Soutien à la croissance économique par le commerce**

97. L'examen quadriennal complet de 2024 a mis en évidence l'importance d'un environnement économique solide (systèmes commerciaux, fiscaux, monétaires et financiers) pour soutenir le développement national. En réponse, le système des Nations Unies pour le développement offre un soutien sur mesure pour améliorer la facilitation du commerce, les pratiques commerciales numériques et la croissance économique durable.

98. Pour les pays qui se préparent à sortir de la catégorie des pays les moins avancés, le système des Nations Unies assure le suivi et la mise à jour des mesures internationales de soutien au commerce. Le Département des affaires économiques et sociales, le Centre du commerce international et l'Organisation mondiale du commerce gèrent la plateforme e-Ping qui permet de suivre les mesures sanitaires et phytosanitaires et les obstacles techniques au commerce. En outre, en 2025, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement publiera des orientations pour aider les pays à se diriger dans les questions liées aux conventions sur la fiscalité et l'investissement.

99. Dans la région arabe, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a lancé l'Initiative arabe pour la sécurité des aliments afin d'harmoniser les normes agricoles et de stimuler le commerce intrarégional. En Afrique, le système des Nations Unies soutient la Zone de libre-échange continentale africaine et aide 42 pays à intégrer les engagements commerciaux dans leurs stratégies nationales, l'accent étant mis sur la durabilité, l'inclusivité de genre et les petites et moyennes entreprises. Les entités des Nations Unies aident également 19 pays africains à développer des chaînes de valeur vertes alignées sur les objectifs climatiques.

100. Au niveau régional, le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques promeut des solutions numériques telles que les passeports numériques pour les produits, qui améliorent la transparence et favorisent l'économie circulaire. En Asie et dans le Pacifique, l'ONU a aidé le Cambodge à diversifier ses marchés d'exportation et plus de 1 700 acteurs de pays en situation particulière ont bénéficié d'une formation aux politiques commerciales.

101. Par ces actions, le système des Nations Unies pour le développement permet aux pays d'améliorer leurs politiques commerciales et économiques et de créer des

stratégies de développement durable et inclusif permettant de réaliser des progrès au niveau national.

## V. Adapter l'appui à la situation de chaque pays

102. Étant donné qu'il n'existe pas de solution toute faite en matière de développement<sup>14</sup>, l'objectif du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement est de faire en sorte que la configuration, les compétences et les modalités d'intervention des équipes de pays des Nations Unies soient adaptées à la situation de chaque pays. D'où l'idée d'établir dans chaque pays un bureau de coordonnateur(trice) résident(e) investi de fonctions de base, tout en prévoyant que les autres capacités fonctionnelles et la composition de l'équipe de pays des Nations Unies puissent fluctuer et s'adapter aux besoins et aux priorités du pays, comme défini dans le plan-cadre de coopération, de façon que l'action menée dans le pays soit plus adaptée aux difficultés et aux exigences de la situation nationale.

103. Lors de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement a de nouveau été prié de trouver des solutions aux problèmes rencontrés par les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les pays d'Afrique, et de les aider à atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international. Il a été demandé également au système de prêter appui aux pays faisant face à des situations complexes, notamment les pays en situation de conflit ou d'urgence, et d'aider les pays à revenu intermédiaire à remédier aux problèmes qui leur sont propres.

104. À l'avenir, afin d'accélérer les progrès en faveur de la réalisation du Programme 2030, nous continuerons d'ajuster nos stratégies de développement en les adaptant encore davantage aux différents contextes, apporterons un appui ciblé et une expertise en matière d'élaboration des politiques aux pays vulnérables faisant face à des situations complexes et renforcerons les plans-cadres de coopération.

### A. Tenir notre promesse d'adapter l'appui apporté aux situations des différents pays

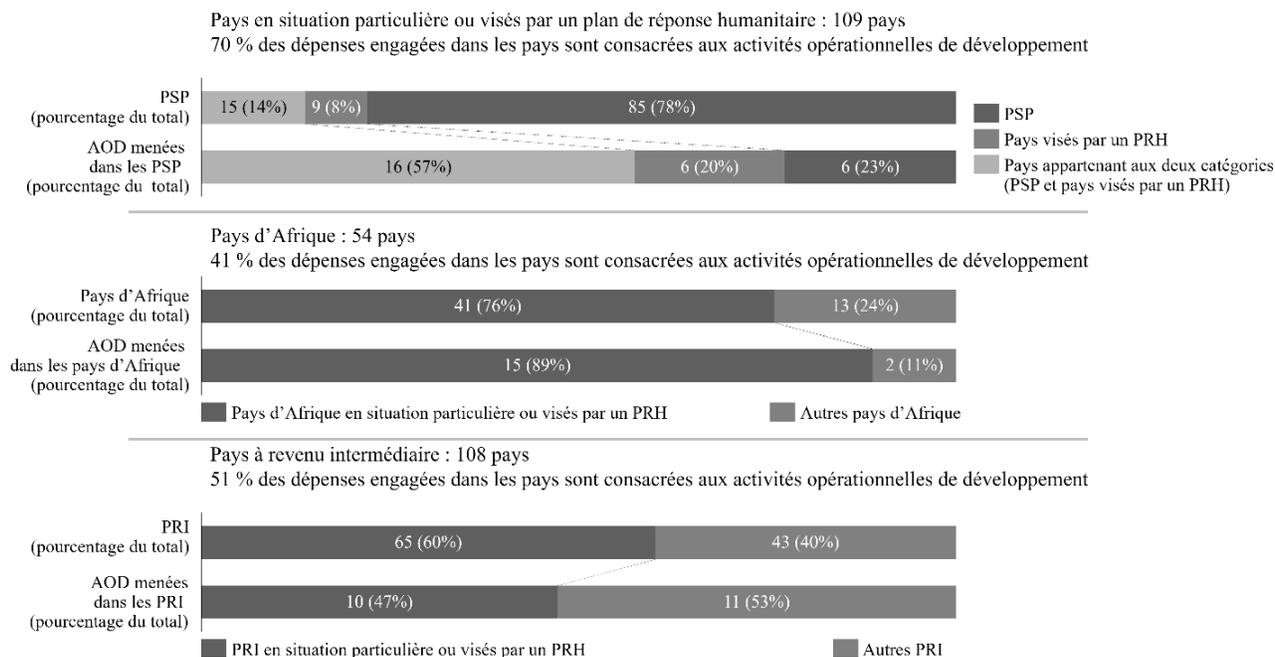
105. Deux tiers des pays auxquels le système des Nations Unies pour le développement prête appui (soit 109 sur 162) sont des pays en situation particulière ou des pays en situation d'urgence humanitaire. Ensemble, ils représentant 70 % de toutes les dépenses engagées par le système au niveau national (voir fig. 11).

106. Les 100 pays en situation particulière bénéficient de programmes d'action spécialement conçus eu égard à leur situation, notamment les pays les moins avancés (44), les pays en développement sans littoral (32) et les petits États insulaires en développement (52), certains pays relevant de plusieurs catégories<sup>15</sup>. Le système des Nations Unies pour le développement apporte également son appui à 24 pays en situation d'urgence complexe. Parmi eux, 15 sont également des pays en situation particulière. Les 54 États d'Afrique reçoivent tous un appui, 39 étant en situation particulière.

<sup>14</sup> Résolution 79/226 de l'Assemblée générale, par. 2.

<sup>15</sup> Au total, 100 pays entrent dans l'une au moins de ces catégories. Certains pays appartiennent à plusieurs catégories, par exemple les pays en développement sans littoral qui figurent aussi dans la liste des pays les moins avancés.

Figure 11  
**Pays en situation particulière et autres groupes**



Source : Conseil des chefs de secrétariat (2025).

Abréviations : OAD = activités opérationnelles de développement (en milliards de dollars des États-Unis) ; PRH = plan de réponse humanitaire ; PRI = pays à revenu intermédiaire ; PSP = pays en situation particulière.

### 1. Appui adapté aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique

107. En 2024, le système des Nations Unies pour le développement a continué d'apporter un appui adapté aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement. Ces pays font face à des problèmes en matière de développement qui leur sont propres et font l'objet de programmes d'action spécifiques. Ensemble, ils abritent 1,3 milliard de personnes, soit 16 % de la population mondiale, mais ne représentent que 3 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

108. Ces pays ont reçu 56 % du total des dépenses engagées par le système des Nations Unies au niveau national, les dépenses allouées à ces pays ayant augmenté plus vite que la moyenne. Par rapport à 2020, l'aide apportée aux pays les moins avancés a augmenté de 20 % et celle apportée aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement de plus de 32 %, contre 19 % pour l'aide globale apportée tous pays confondus. En particulier, dans les petits États insulaires en développement, les dépenses consacrées aux activités de développement ont représenté les deux tiers du total des dépenses engagées par le système des Nations Unies (voir tableau), soit un montant supérieur à celui des dépenses consacrées à l'aide humanitaire.

**Dépenses consacrées aux activités opérationnelles, par groupe de pays**

<i>Groupe de pays</i>	<i>Nombre de pays</i>	<i>Montant total des dépenses en 2023 (en milliards de dollars des États-Unis)</i>	<i>Part des dépenses consacrées au groupe par rapport au montant total des dépenses (en pourcentage)</i>	<i>Évolution des dépenses sur 3 ans en valeur réelle (en pourcentage)</i>	<i>Dépenses consacrées aux activités de développement en 2023 (en pourcentage)</i>
Pays les moins avancés	44	20,4	50,3	+20	30
Petits États insulaires en développement	52	1,3	3,3	+32	67
Pays en développement sans littoral	32	11,5	28,4	+34	30
Pays d'Afrique	54	16,6	40,8	+14	33
Pays à revenu intermédiaire	108	20,8	51,2	+18	41
Pays se trouvant dans une situation d'urgence complexe	24	21,8	53,7	s.o.	24
Pays de programme (tous)	162	39,6	90	+19	34

Source : Conseil des chefs de secrétariat (2025).

Abréviation : s.o. = sans objet.

109. Plusieurs grandes rencontres internationales tenues en 2024 ont été l'occasion de réaffirmer l'engagement en faveur des pays en situation particulière. La quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement a rappelé la nécessité d'investissements ciblés et axés sur les résultats. L'Assemblée générale a adopté le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034, à savoir un nouveau plan d'action élaboré en s'inspirant des enseignements tirés du Programme d'action de Vienne. Ce plan guidera les préparatifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral qui se tiendra en 2025 dans le but d'aider ces pays à surmonter leurs désavantages géographiques. Parallèlement, les États Membres ont souligné qu'il fallait continuer d'appliquer le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés. Pour aider les pays les moins avancés à sortir de cette catégorie, l'ONU a mis en route dans quatre pays le Mécanisme de soutien au reclassement durable.

110. La plupart des entités des Nations Unies sont dotées de stratégies pour aider chacun de ces groupes : 80 % des entités disposent d'une stratégie pour les pays les moins avancés, 70 % d'une stratégie pour les pays en développement sans littoral (contre 61 % en 2023), 80 % d'une stratégie pour les petits États insulaires en développement (contre 74 %) et 75 % d'une stratégie pour les pays d'Afrique. Toutefois, ces entités rendant compte aux organes directeurs chacune d'une manière différente, il convient de mieux coordonner à l'échelle du système les activités de suivi et d'information.

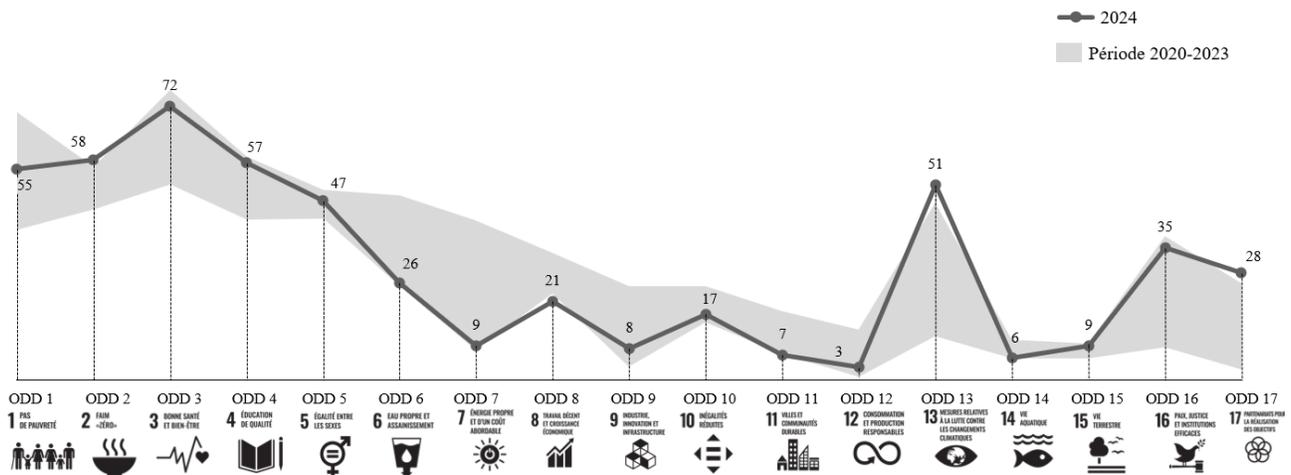
111. Les pays en situation particulière privilégient les activités qui œuvrent à la réalisation des grands objectifs de développement durable. En 2024, tous ces pays ont souligné l'importance des activités contribuant à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la faim, à la santé et au bien-être, à l'éducation, à l'élimination de la pauvreté, à l'action climatique et à l'égalité des genres. Il existe des différences régionales. Ainsi, les pays les moins avancés ont souligné l'importance que revêtait l'aide apportée en matière d'accès à l'eau et d'assainissement (objectif 6) et de consommation responsable (objectif 12), tandis que les petits États insulaires en développement ont mis en avant les activités visant à préserver les terres, les écosystèmes et les forêts (objectif 15).

Figure 12

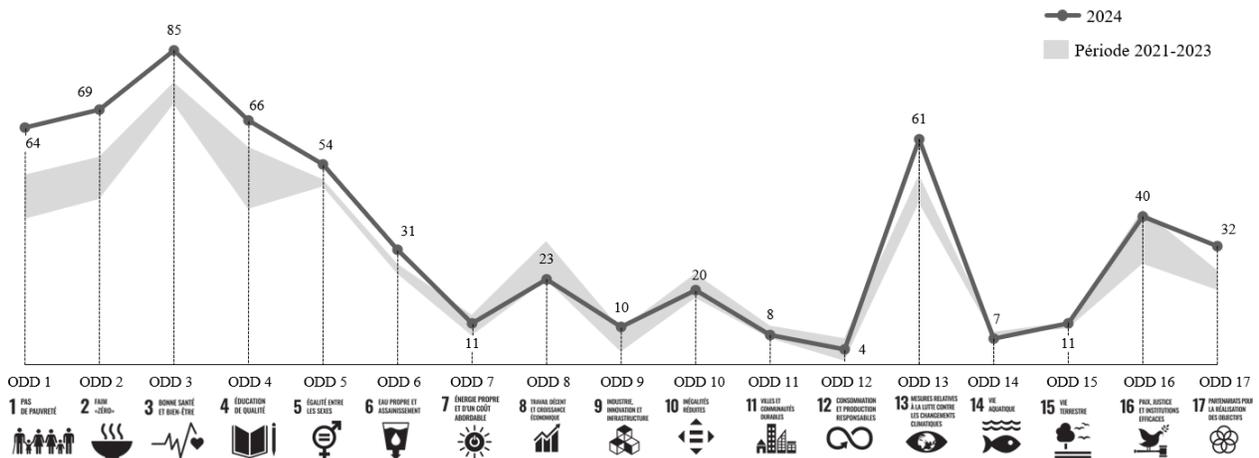
**Réponses des États à la question : « Quels sont les cinq objectifs de développement durable auxquels le système des Nations Unies a le plus contribué dans votre pays au cours des deux dernières années ? »**

(En pourcentage)

[Pays de programme (tous) : les cinq objectifs auxquels le système des Nations Unies a le plus contribué (au cours des deux dernières années)]



[Pays en situation particulière : les cinq objectifs auxquels le système des Nations Unies a le plus contribué (au cours des deux dernières années)]



Source : Enquête menée sur plusieurs années par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays de programme.

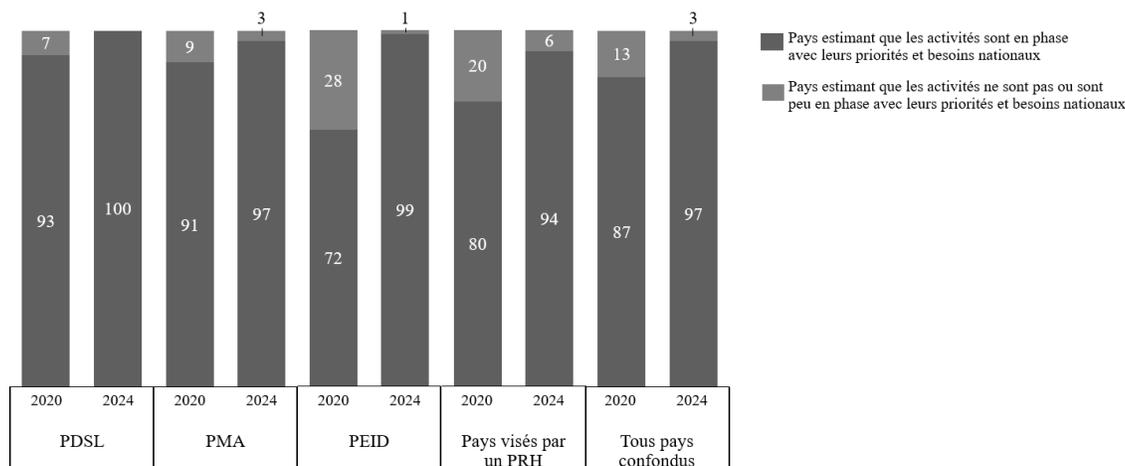
Abréviation : ODD = objectif de développement durable.

112. Les pays ont continué à se dire satisfaits de l'appui apporté par le système des Nations Unies. En 2024, 98 % des pays en situation particulière ont estimé que les activités des Nations Unies étaient en phase avec leurs priorités nationales, contre 85 % en 2020. Chez les pays d'Afrique, ce chiffre a atteint 100 %. Les pays se sont également déclarés très satisfaits de la façon dont les équipes de pays des Nations Unies étaient configurées, les notes allant de 89 % à 92 %. Le taux de satisfaction des petits États insulaires en développement est celui qui a le plus progressé, passant de 57 % en 2019 à 83 % en 2024. Le taux de satisfaction des pays en développement

sans littoral a légèrement baissé, passant de 92 % à 89 %, tandis que celui des pays en crise humanitaire est passé de 100 % en 2023 à 84 % en 2024.

Figure 13  
**Activités en phase avec les priorités et besoins nationaux en matière de développement**

(En pourcentage)



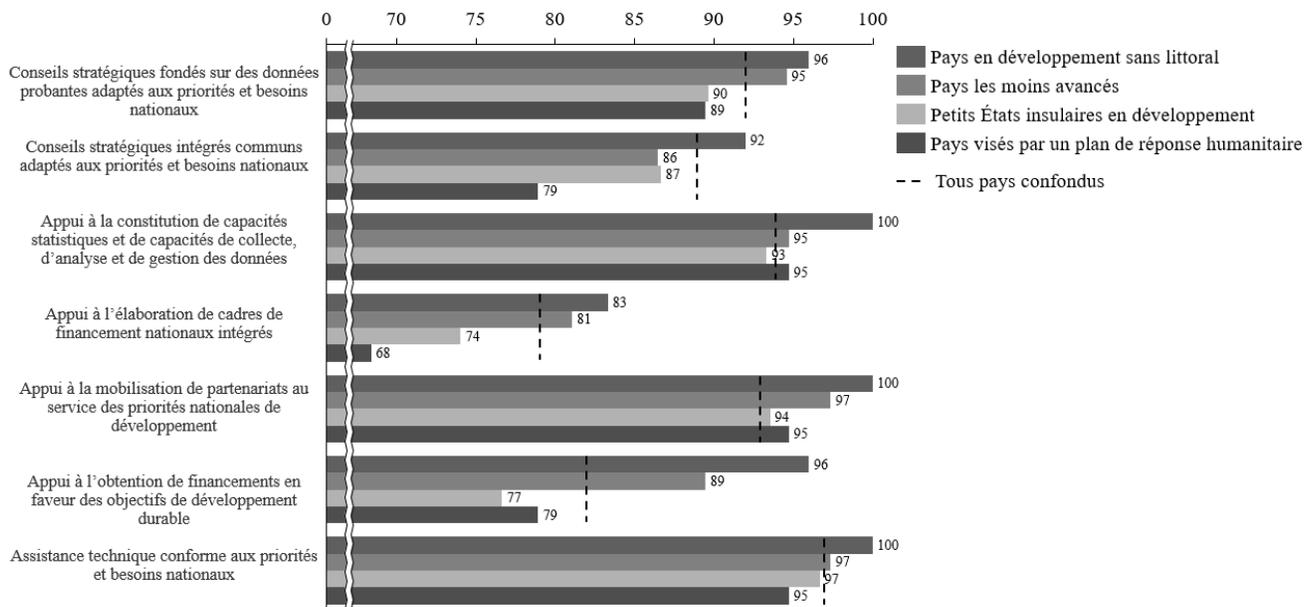
Source : Enquête menée sur plusieurs années par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays de programme.

Abréviations : PDSL = pays en développement sans littoral ; PEID = petits États insulaires en développement ; PMA = pays les moins avancés ; PRH = plan de réponse humanitaire.

113. Les pays se sont déclarés satisfaits de l'appui apporté par le système des Nations Unies dans les domaines suivants : fourniture de conseils stratégiques fondés sur des données probantes ; assistance technique ; appui à la constitution de capacités statistiques ; appui à la mobilisation de partenariats. En revanche, ils ont été un peu moins satisfaits dans les domaines suivants : fourniture de conseils stratégiques communs, appui à l'obtention de financements et, surtout, appui à l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés. La note moins bonne obtenue à cette rubrique montre que le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer son appui dans ce domaine, alors même que le taux de satisfaction à l'égard de l'appui apporté en matière de financements s'est globalement amélioré ces dernières années (voir fig. 14).

Figure 14

**Pourcentage de pays convenant que le système des Nations Unies fournit des conseils et un appui adéquats (par groupe de pays et par type de conseil ou d'appui)**



Source : Enquête réalisée en 2024 auprès des pays hôtes par le Département des affaires économiques et sociales.

114. Suite à la campagne menée par les petits États insulaires en développement, le Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement a publié son rapport final en février 2024. On y trouve une présentation du nouvel indice et du cadre conceptuel utilisé, ainsi que les indices provisoires de chaque pays, le but étant de rendre compte des vulnérabilités structurelles que les indicateurs économiques traditionnels comme le PIB ne parviennent pas à mesurer.

115. Lors de l'examen quadriennal complet de 2024, les entités des Nations Unies ont été encouragées à utiliser l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle et les profils de vulnérabilité et de résilience y afférents lorsqu'elles conçoivent leurs programmes et rendent compte de leurs activités. Dans les années à venir, le système des Nations Unies pour le développement s'efforcera d'utiliser systématiquement ces outils afin d'élaborer des politiques plus ciblées et mieux informées à même de réduire les vulnérabilités multidimensionnelles dans les pays les plus à risque.

## 2. Appui adapté aux pays à revenu intermédiaire

116. En 2024, les 108 pays à revenu intermédiaire représentaient 30 % du PIB mondial et abritaient 75 % de la population mondiale, dont plus de 60 % des personnes vivant dans la pauvreté. Ils forment un groupe divers : 53 % des pays à revenu intermédiaire auxquels le système des Nations Unies pour le développement prête appui sont également en situation particulière et 10 d'entre eux se trouvent dans des situations d'urgence complexes ; 40 % n'entrent dans aucune catégorie spécifique, tout en comptant pour 27 % des dépenses engagées par le système au niveau national.

117. Malgré cette diversité, l'appui apporté par le système des Nations Unies ne cesse de s'affiner. Ainsi, 16 entités sur 29 ont déclaré en 2024 être dotées d'une stratégie visant spécialement les pays à revenu intermédiaire. Ces stratégies sont centrées sur

la fourniture de conseils stratégiques intégrés, l'assistance technique, le financement des objectifs de développement durable, les partenariats, l'innovation et la coopération Sud-Sud. Pour que l'appui apporté soit en phase avec les priorités nationales, 18 entités sur 26 utilisent désormais, outre le revenu national brut par habitant, des indicateurs comme l'indice de développement humain (18), l'indice de pauvreté multidimensionnelle (17), les indicateurs associés aux objectifs de développement durable (22) et des indicateurs liés au genre (19).

118. Les pays à revenu intermédiaire indiquent dans l'enquête que l'appui apporté par le système des Nations Unies pour le développement est en phase avec leurs priorités nationales, le nombre de pays partageant cet avis étant passé de 85 % en 2020 à 100 % en 2024. Les pays se sont en outre déclarés très satisfaits des conseils stratégiques reçus (intégrés, fondés sur des données probantes), le taux de satisfaction étant passé de 88 % en 2019 à 95 % en 2024, ainsi que de l'appui reçu en matière de statistiques, de partenariats et d'assistance technique.

119. Le taux de satisfaction concernant l'appui apporté à l'élaboration de cadres de financement nationaux intégrés s'est également accru, atteignant 81 % en 2024, ce qui témoigne des efforts déployés par le système des Nations Unies pour aider les pays à recevoir des financements climatiques et des financements à des conditions favorables et à obtenir un allègement de leur dette. Les travaux visant à promouvoir d'autres indicateurs que le PIB montrent que les stratégies de développement durable centrées sur le PIB ne parviennent pas à rendre compte de la complexité, de la diversité et des aspirations des pays à revenu intermédiaire. Lors de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement a été prié d'appuyer les travaux visant à élaborer des indicateurs de mesure qui complètent le PIB ou qui utilisent d'autres paramètres, ces nouveaux indicateurs devant servir à façonner des politiques plus efficaces et mieux informées dans le respect des priorités économiques, sociales et environnementales des pays.

Figure 15

### Avis des pays à revenu intermédiaire, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des membres des Équipes de pays des Nations Unies concernant l'appui apporté par le système des Nations Unies à la réalisation des objectifs de développement durable

(En pourcentage)



Source : Enquêtes réalisées sur plusieurs années par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviations : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; Équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

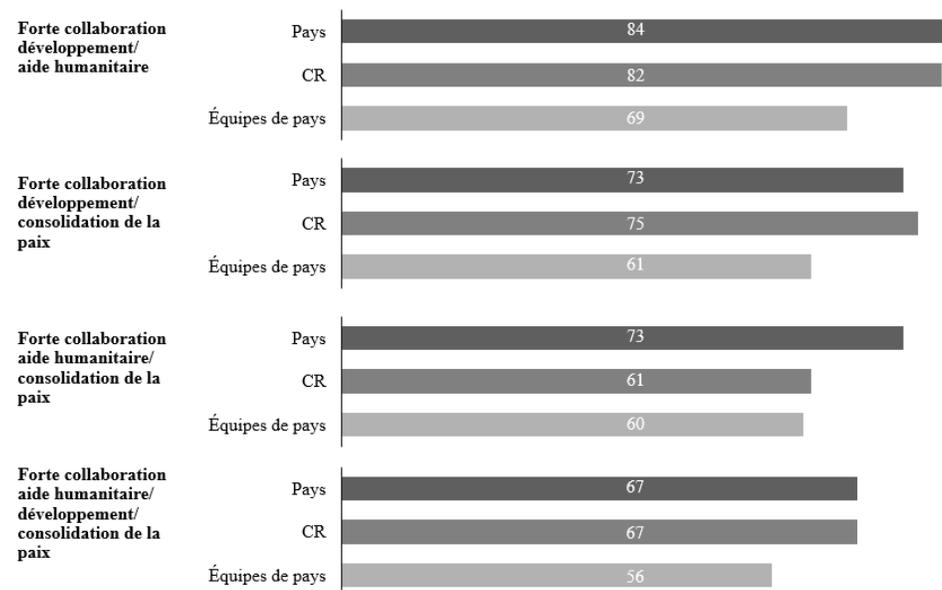
### 3. Réalisation des objectifs de développement durable dans des environnements complexes : collaboration plus efficace entre l'action humanitaire et les activités de développement et renforcement des liens avec la paix

120. L'année 2024 a rappelé à la communauté mondiale les liens qui existent entre les crises, les chocs et les difficultés de développement. Pour la douzième année consécutive, les déplacements forcés résultant de violences et de conflits ont continué d'augmenter, le nombre de personnes déplacées s'établissant à plus de 120 millions<sup>16</sup>. Parmi elles, quelque 90 millions se trouvent dans des pays exposés à des risques climatiques élevés, voire très élevés, ce qui les rend encore plus vulnérables<sup>17</sup>.

121. Dans le droit fil de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement s'emploie à renforcer la collaboration et la coordination entre ses activités et celles menées dans le cadre de l'aide humanitaire et de la consolidation de la paix, collaboration et coordination qu'il juge indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays. Cependant, d'après les équipes de pays, l'on constate que la collaboration reste plus forte entre les activités de développement et les activités d'aide humanitaire qu'entre les activités de développement et les activités de consolidation de la paix ou qu'entre les activités d'aide humanitaire et les activités de consolidation de la paix (voir fig. 16).

Figure 16

#### Pourcentage de pays, de membres des Équipes de pays des Nations Unies et de coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui font état d'une forte collaboration entre les activités d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix



Source : Enquête réalisée sur plusieurs années par le Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes, des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies.

Abréviations : CR = coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; Équipes de pays = équipes de pays des Nations Unies.

<sup>16</sup> Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), « Global trends: forced displacement in 2023 », 2024.

<sup>17</sup> HCR, « No escape: on the frontlines of climate change, conflict and forced displacement », 2024.

122. Lors de l'examen quadriennal complet de 2024, le système des Nations Unies pour le développement a, pour la première fois de son histoire, été invité à aider les pays à répondre aux besoins de développement des personnes déplacées. Les travaux menés par le Conseiller spécial pour les solutions à apporter à la question des déplacements internes, dont le mandat s'est achevé en 2024, ont permis au système d'être en mesure de donner suite à cette demande. Le Conseiller spécial a joué un rôle crucial dans le soutien apporté aux pays et aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour les aider à faire face aux divers problèmes causés par les déplacements internes, qui ne sont pas simplement d'ordre humanitaire. Parmi les 15 pays dans lesquels une approche globale a été adoptée, 12 se sont dotés de plans nationaux et 2 sont en train d'élaborer des plans infranationaux. Les plans visent à pourvoir aux besoins de plus de 11 millions de personnes déplacées, ce qui souligne le rôle primordial des États dans la recherche de solutions à grande échelle. Un appui supplémentaire a été apporté au niveau national grâce au rôle joué par les conseillers spécialistes de ces questions auprès des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Des orientations sur la façon d'intégrer les solutions dans les politiques nationales ont été élaborées, le but étant de permettre aux entités des Nations Unies de prévoir des activités qui renforcent les capacités des États. Une plateforme Solutions a été créée au Bureau de la coordination des activités de développement : visant à perpétuer l'œuvre du Conseiller spécial et financée par le PNUD, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, elle veillera à ce que les orientations susmentionnées, les leçons tirées de l'expérience et les approches suivies soient reprises dans les futurs plans d'action des pays.

123. Au niveau des sièges, les entités des Nations Unies ont fait état des obstacles les empêchant de coordonner plus étroitement leurs activités avec les activités d'aide humanitaire ou de consolidation de la paix, en particulier en matière de financement (89 %) et d'études d'impact (67 %), ces deux domaines restant largement cloisonnés. Elles ont cité notamment comme obstacles les divergences sur ce qu'il fallait entendre par complémentarité, le manque de données et la pluralité des outils de planification. Une amélioration des pratiques et des procédures internes, notamment la réalisation d'analyses communes et le recours à une planification complémentaire entre mandats, permettrait de surmonter certains de ces obstacles. En définitive, pour obtenir des avancées plus significatives, il faudra faire évoluer les comportements dans les différents piliers, accroître les financements et prévoir des incitations propres à chaque entité.

## **B. Ne laisser personne de côté**

124. Dans le droit fil de l'examen quadriennal complet de 2024, au cours duquel toutes les entités des Nations Unies ont été priées d'aider les États à honorer et à mettre en œuvre les engagements qu'ils ont pris en matière de droits humains, le système des Nations Unies pour le développement continue d'aider les pays à concrétiser la promesse de ne laisser personne de côté. Soixante-seize pour cent des entités des Nations Unies rendent compte désormais de la façon dont elles intègrent les droits humains dans les activités qu'elles mènent aux fins des objectifs de développement durable. Cette action résolue menée à l'échelle du système s'inscrit dans le cadre de l'Appel à l'action en faveur des droits humains lancé par mes soins et j'invite toutes les entités à continuer d'y donner suite.

125. Les pays sollicitent très souvent un appui en matière de droits humains. Ainsi, en 2024, 71 % des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont indiqué que les pays de programme avaient sollicité un appui de ce type. Parmi ces pays, plus de 89 % ont estimé que les équipes de pays des Nations Unies collaboraient efficacement avec leurs institutions nationales de défense des droits de l'homme. Des conseillères et

conseillers pour les droits humains ont été nouvellement déployés auprès de 42 équipes de pays des Nations Unies, 12 autres affectations dûment approuvées ayant été reportées en raison de contraintes financières. Dans le cadre du sixième cycle de l'initiative Surge, une initiative qui reste toujours aussi essentielle, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a procédé à des analyses de situation en matière de droits humains et fourni des avis opérationnels à l'appui de 40 analyses communes de pays et plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ; il a engagé en outre 18 nouveaux projets, destinés à hâter la réalisation des objectifs dans divers domaines comme la couverture sanitaire universelle, le droit à l'alimentation et la protection de l'environnement.

126. Grâce à l'appui apporté en 2024 par le HCDH, de nombreuses équipes de pays ont pu aider leurs interlocuteurs nationaux à intégrer les principes relatifs aux droits de l'homme dans les politiques économiques des pays. Elles ont également pu fournir des analyses budgétaires tenant compte des droits humains et traiter des sujets comme les inégalités économiques, la dette, la fiscalité et l'impact des prêts du Fonds monétaire international sur les droits humains, autant de sujets directement liés à la question du financement des six voies de transformation aux fins du développement durable.

127. Alors que les États Membres s'intéressent de plus en plus à la question de l'usage éthique des technologies émergentes, dont l'intelligence artificielle, le système des Nations Unies pour le développement a poursuivi ses activités normatives et promu des approches de la technologie fondées sur les droits humains. En mai 2024, ont été publiées les Directives sur la diligence raisonnable en matière de droits humains dans l'utilisation des technologies numériques, dans lesquelles on trouve des conseils pratiques sur les moyens de protéger les droits humains dans des environnements numériques qui évoluent rapidement. Parallèlement, le Bureau de l'Envoyé du Secrétaire général pour la technologie (qui s'appelle désormais le Bureau des technologies numériques et émergentes) et le PNUD ont fait paraître le cadre de garanties universelles pour les infrastructures numériques publiques, un document qui fournit des recommandations détaillées sur les moyens d'atténuer les risques et de promouvoir l'inclusion et la sécurité personnelle dans les systèmes numériques.

## **VI. Rendre compte des résultats obtenus en matière de développement et assurer un contrôle**

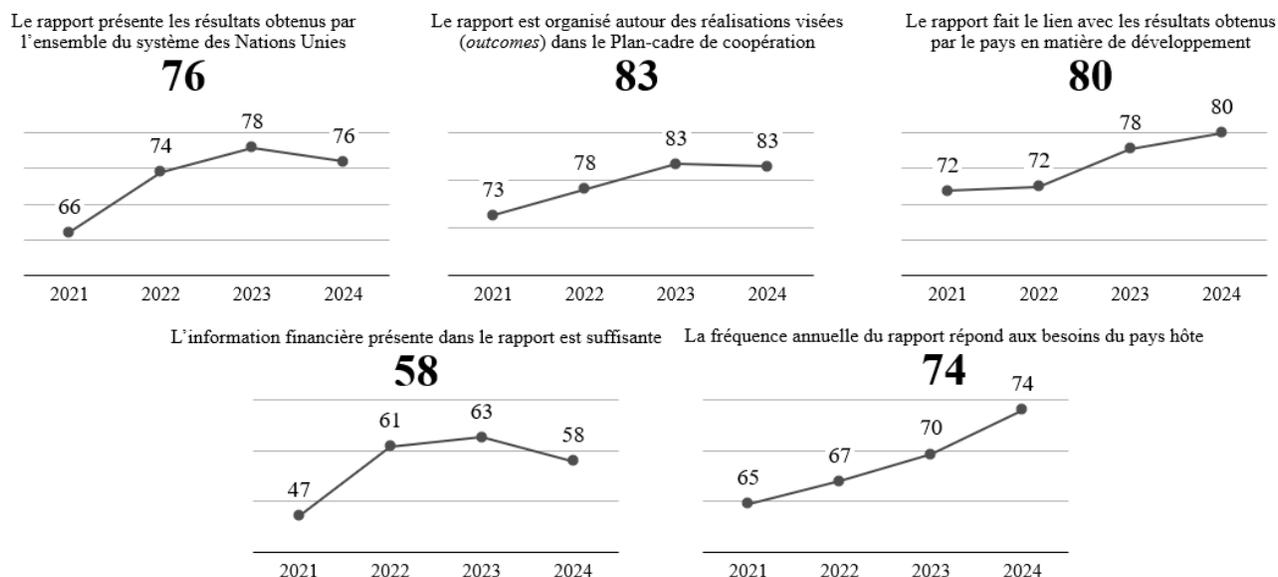
### **A. Gestion axée sur les résultats et communication de données factuelles**

128. Dès le lancement des réformes, j'ai rappelé mon attachement absolu à la transparence et au principe de responsabilité. Ces dernières années, nous avons pu constater un changement majeur à cet égard. L'examen quadriennal complet de 2024 est venu approfondir cet aspect, appelant à un renforcement de la gestion axée sur les résultats, aussi bien en ce qui concerne les résultats obtenus par chaque entité que les résultats d'ensemble obtenus par le système. Les réformes ont conduit à l'établissement d'un cadre structuré permettant de rendre compte des résultats obtenus aux niveaux national, régional et mondial. En 2024, pour la troisième année consécutive, toutes les équipes de pays des Nations Unies ont produit un rapport annuel sur les résultats obtenus dans leur pays, la plupart des pays hôtes estimant que les résultats étaient davantage en phase avec les priorités nationales. Toutefois, seuls 58 % des pays ont estimé que l'information financière figurant dans ces rapports était suffisante, ce qui indique qu'il faut encore progresser dans ce domaine.

Figure 17

**Avis des pays hôtes concernant le rapport sur les résultats dans le pays établi chaque année par l'équipe de pays des Nations Unies**

(En pourcentage)

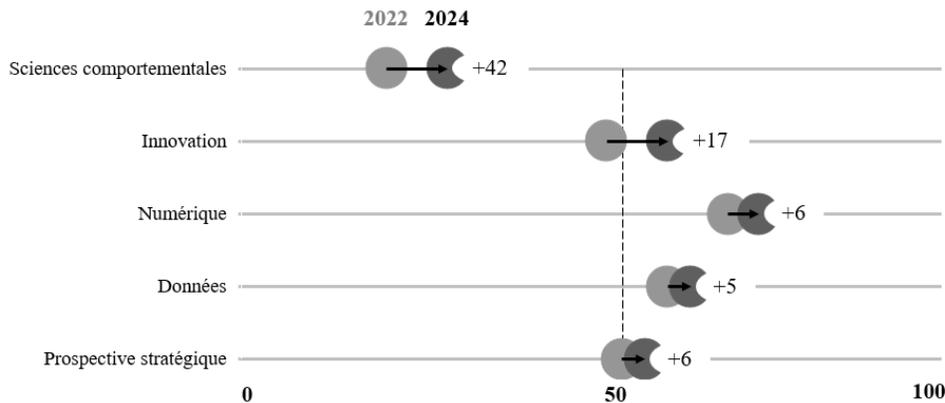


Source : Enquête du Département des affaires économiques et sociales auprès des pays hôtes (2024).

129. Des progrès ont été accomplis pour renforcer en interne l'application du principe de responsabilité. Ainsi, 79 % des entités des Nations Unies exigent désormais que leurs représentants dans les pays rendent compte à la coordonnatrice ou au coordonnateur résident de la contribution apportée par elles aux résultats obtenus dans le cadre du plan-cadre de coopération, l'objectif étant toutefois d'atteindre 100 % et d'instaurer une véritable culture de la collaboration. Parallèlement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents se sont activement rapprochés de leurs interlocuteurs nationaux pour améliorer la transparence et recueillir davantage leurs avis sur l'action menée. Enfin, des activités de perfectionnement des compétences sont en cours pour permettre au personnel des équipes de pays des Nations de mieux appliquer la gestion axée sur les résultats, avec l'appui notamment du Bureau de la coordination des activités de développement et au moyen de plateformes d'intelligence artificielle.

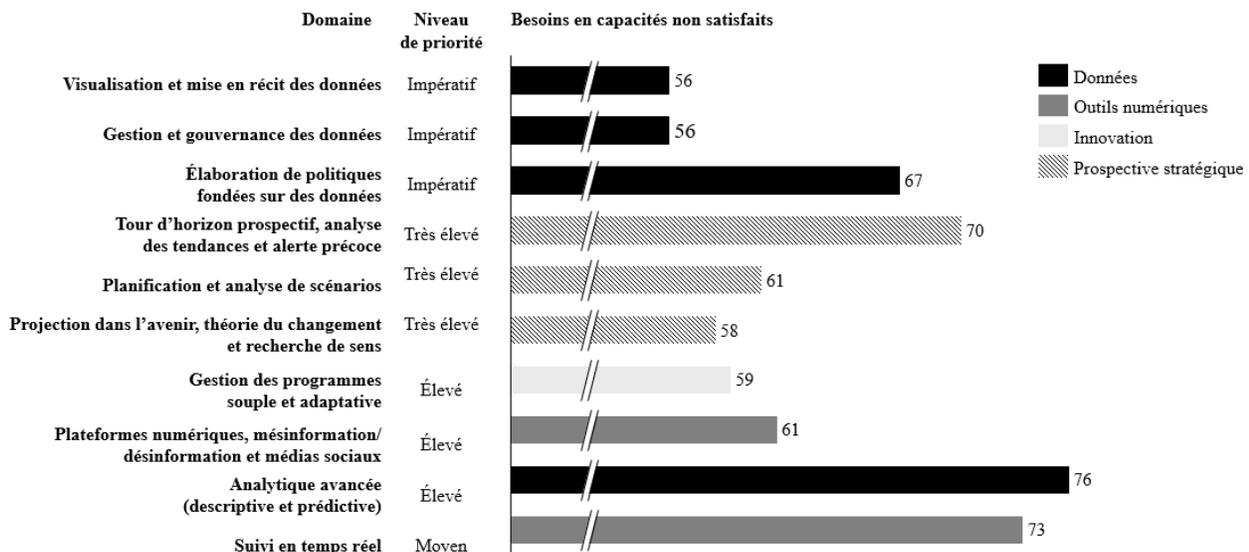
130. La transparence financière s'améliore également. Toutes les entités des Nations Unies rendent désormais compte de leurs activités et de leurs dépenses par objectif de développement durable, en appliquant de plus en plus souvent les normes internationales comme celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques ou de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. L'initiative « cube de données » menée à l'échelle du système vise à assurer la comparabilité et la cohérence des données financières. Les entités s'emploient également à renforcer leur expertise technique en matière de données, de numérique, d'innovation, de prospective et de sciences comportementales. Malgré l'accroissement des capacités (60 % des entités recourent aux nouvelles pratiques), les équipes de pays constatent encore des lacunes dans certains domaines hautement prioritaires comme la planification de scénarios et l'analytique avancée. Ces besoins en capacités devront absolument être satisfaits si l'on veut obtenir des résultats stratégiques dans les années à venir.

Figure 18  
**Pourcentage d'entités des Nations Unies recourant aux pratiques clés**



Source : Évaluation tirée des tableaux de bord du Conseil des chefs de secrétariat (2022 et 2024).

Figure 19  
**Équipes de pays des Nations Unies : besoins en capacités non satisfaits dans les 10 nouveaux domaines les plus stratégiques**



Source : Le système de gestion de l'information administré par le Bureau de la coordination des activités de développement (2024).

131. La façon dont les équipes de pays rendent compte des contributions apportées aux objectifs de développement durable s'uniformise de plus en plus, celles-ci étant de plus en plus nombreuses à utiliser les indicateurs communs – 52 % en 2024 contre 15 % en 2022 –, le but étant que toutes les utilisent d'ici 2028. Quarante-deux pour cent des plans-cadres de coopération incluent désormais des plans de travail conjoints publiés sur UN-Info, lesquels articulent activités et réalisations visées (*outcomes*). Afin d'améliorer le suivi de l'examen quadriennal complet, le système des Nations Unies entend actualiser en 2025 le cadre d'indicateurs et, pour cela, simplifier la procédure d'information tout en veillant au bon respect du principe de responsabilité. Ce cadre complète d'autres outils comme le pacte de financement et la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme (*reform checklist*).

## B. Bureau des évaluations à l'échelle du système et enseignements tirés aux fins de meilleurs résultats

132. En 2024, des progrès importants ont été réalisés aux fins de la consolidation du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système, dont l'indépendance a été renforcée et qui a gagné en crédibilité et en efficacité. Organe unique au sein du système des Nations Unies pour le développement, le Bureau procède à des évaluations et à des synthèses dans tout le système et offre ainsi un éclairage essentiel sur la contribution apportée au Programme 2030 par les entités des Nations Unies. Sa création a été une étape charnière dans l'entreprise de repositionnement du système des Nations Unies pour le développement. Toutefois, n'ayant entamé ses travaux que depuis peu, il se heurte à plusieurs difficultés, sachant notamment qu'il doit bénéficier d'un soutien financier prévisible et durable pour accomplir sa mission.

133. Autre avancée majeure de l'année 2024 : l'adoption de la politique d'évaluation à l'échelle du système, dans laquelle sont définies les attributions, les obligations et les procédures en la matière, y compris en ce qui concerne la suite que les équipes dirigeantes doivent donner aux évaluations et la façon dont elles doivent en rendre compte. Le Bureau s'est employé toute l'année à faire connaître la tâche qui lui a été confiée et à promouvoir la transparence, publiant à cette fin deux rapports importants : *Final Evaluation of the Spotlight Initiative (2017–2023)* [Évaluation finale de l'initiative Spotlight (2017-2023)] et *Value for Money Assessment of the Spotlight Initiative* (Évaluation du rapport coûts-avantages de l'initiative Spotlight). L'évaluation finale a débouché sur huit recommandations concrètes destinées à améliorer l'action menée par le système des Nations Unies et à harmoniser les pratiques visant à mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. Ces rapports ont témoigné également de la réactivité du système des Nations Unies face à des crises et à des situations qui évoluent.

134. Pour faire en sorte que les données recueillies dans le cadre des évaluations soient bien utilisées lors de l'élaboration des politiques, le Bureau a lancé un projet d'intelligence artificielle visant à créer des cartes numériques interactives permettant de visualiser les données d'évaluation ayant trait aux objectifs de développement durable et à l'examen quadriennal complet. Il a également établi des résumés d'évaluations concernant les principaux thèmes abordés dans l'examen quadriennal complet afin de faciliter les débats des États Membres. Il a entamé en outre deux nouvelles évaluations à l'échelle du système, l'une portant sur les progrès accomplis dans la constitution des équipes de pays des Nations Unies nouvelle génération, l'autre sur la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Ces deux évaluations devraient être terminées en 2025.

135. Pour ce qui est de l'avenir, le Bureau prévoit de publier un plan d'évaluation à l'échelle du système pour la période 2025-2028 et de mettre en place des mécanismes dans divers domaines : assurance qualité, suite donnée aux évaluations par les équipes dirigeantes, suivi et contrôle. Il entamera deux autres évaluations, l'une portant sur les transitions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable, l'autre sur les programmes des Nations Unies concernant les jeunes. Ces activités viseront à renforcer le principe de responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement et à tirer les leçons des expériences passées.

136. Malgré les progrès réalisés dans la consolidation du Bureau, celui-ci n'est toutefois pas en mesure d'accomplir sa mission en toute diligence et indépendance, car il ne reçoit pas suffisamment de contributions volontaires. Seul un financement adéquat, prévisible et durable lui permettra d'assurer son indépendance, sa crédibilité et la bonne exécution de ses activités. En l'absence de ressources prévisibles, ne

pouvant s'employer à temps plein à lever des fonds, il pourrait être contraint de ne mener que des évaluations dont le financement peut facilement être assuré.

137. Le premier rapport annuel du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement durable chargé des évaluations à l'échelle du système est présenté, en même temps que le présent rapport, au Conseil économique et social lors de son débat consacré aux activités opérationnelles de développement, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale durant l'examen quadriennal complet de 2024.

### **C. Une architecture de gouvernance plus réactive**

138. Le système des Nations Unies pour le développement ne peut obtenir des résultats à l'échelle du système, comme il lui incombe, que parce que les États Membres et le Secrétaire général collaborent. C'est lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement qu'organise chaque année le Conseil économique et social qu'il est rendu compte des résultats obtenus et que sont données les orientations devant permettre au système de progresser plus rapidement dans la réalisation du Programme 2030. Il appartient ensuite aux organes directeurs de chaque entité de veiller à ce que ces orientations soient bien mises en œuvre dans leur entité.

139. Durant le dernier cycle quadriennal, les entités du système des Nations Unies pour le développement ont travaillé main dans la main pour que les États Membres puissent exercer leur fonction de contrôle. Elles ont également renforcé le contrôle exercé par leurs organes directeurs, qui ont notamment utilisé à cette fin la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme (*reform checklist*). En 2024, 11 entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont rendu compte de la mise en œuvre de la réforme en utilisant cette liste, contre 5 en 2023, 8 autres entités ayant repris certains éléments de cette liste dans leurs rapports. Il n'en reste pas moins que 12 entités n'utilisent pas cette liste. Il est plus nécessaire que jamais que toutes les entités rendent compte de la mise en œuvre de la réforme et que leurs organes directeurs exercent leur fonction de contrôle, de façon que les progrès soient homogènes partout dans le système.

140. Le contrôle exercé par les États Membres reste essentiel dans l'entreprise de réforme du système des Nations Unies et les orientations devant lui permettre d'être mieux à même de réaliser les objectifs de développement durable. Nous collaborerons avec les États Membres en continuant d'améliorer l'information et les données mises à leur disposition. Pour donner suite au rapport et fournir les orientations qui s'imposent, les États Membres pourraient envisager de donner un caractère plus formel aux résolutions ou décisions annuelles du Conseil économique et social. Les outils permettant de suivre la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et d'en répondre seront mis à jour en 2025 compte tenu des dernières orientations de l'Assemblée générale, afin d'uniformiser et d'améliorer la façon dont il est rendu compte des progrès accomplis dans l'ensemble du système.

### **D. Montrer l'exemple : traduire les engagements en actes dans les domaines de la durabilité, de l'égalité des genres, de l'inclusion du handicap et de la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles**

141. Le système des Nations Unies pour le développement continue de renforcer ses cadres opérationnels afin d'assurer que les pratiques adoptées à l'échelle du système soient conformes aux normes définies dans les orientations prises au niveau intergouvernemental et aux engagements qui y figurent. L'examen quadriennal

complet de 2024, en particulier, prévoit des directives visant à faire respecter ces normes dans l'ensemble du système, notamment dans les domaines suivants : égalité des genres, inclusion du handicap, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, durabilité. De par sa structure verticale unique, le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permet d'assurer que ces orientations intergouvernementales se traduisent par des actions concrètes sur le terrain et se diffusent auprès de l'ensemble des équipes de pays des Nations Unies, qui les appliquent en fonction de la situation et des impératifs de chaque pays. Cela n'était pas le cas avant la réforme, lorsque la coordination était plus lâche.

### **Durabilité**

142. Le système des Nations Unies pour le développement a réalisé en 2024 des progrès considérables dans l'intégration des questions climatiques et environnementales dans ses activités, comme ses interlocuteurs nationaux le lui demandaient. La plupart des entités des Nations Unies (93 %) abordent désormais les problèmes environnementaux et climatiques dans leurs plans stratégiques et rendent compte à leurs organes directeurs des activités visant à y remédier. Elles pourraient toutefois en faire davantage pour intégrer des garanties et normes environnementales et sociales dans leurs politiques, projets et programmes, puisqu'à l'heure actuelle, selon les dernières données datant de 2023, seules 18 entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (soit 56 %) utilisent de telles normes.

143. Parallèlement, les entités doivent s'employer encore davantage à honorer les engagements pris dans le cadre de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030). Seuls 18 % d'entre elles satisfont aux obligations définies dans les systèmes de gestion environnementale, 45 % s'approchant toutefois des seuils. Pour renforcer les efforts entrepris à cette fin, le Secrétariat a conçu à l'attention des équipes de pays une nouvelle plateforme de communication et de suivi des données, un tableau de bord et des modules de formation. En mettant pleinement en œuvre les mesures prévues dans les systèmes de gestion environnementale et en allouant des ressources au recueil, à la validation et à la communication des données, on multipliera les mesures en faveur de la durabilité environnementale, ce qui contribuera à la mise en place d'un système des Nations Unies plus durable et plus résilient face aux changements climatiques.

### **Inclusion du handicap**

144. Depuis 2019, la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap offre un cadre en vigueur à l'échelle du système visant à produire des changements transformateurs. Des avancées notables ont été réalisées puisque 40 % des entités des Nations Unies et 45 % des équipes de pays des Nations Unies atteignent ou dépassent désormais les cibles d'au moins 50 % des indicateurs prévus dans la Stratégie. Ces progrès résultent de la mise en œuvre de politiques internes visant à intégrer la question du handicap dans toutes les activités. Un peu plus de la moitié des entités du système des Nations Unies pour le développement (51 %) intègrent la question du handicap dans leurs plans stratégiques et 56 % des plans-cadres de coopération visent des résultats en matière d'inclusion du handicap et présentent des données ventilées par handicap.

145. À l'avenir, une plus grande attention sera apportée aux problèmes touchant l'accessibilité, les achats et les ressources humaines. Le Bureau de la coordination des activités de développement et l'Équipe chargée de l'inclusion du handicap au sein du Cabinet du Secrétaire général ont mené des activités de renforcement des capacités et des formations à l'intention des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays. La question de l'accessibilité reste une pierre d'achoppement, 60 % des entités du système des Nations Unies pour le développement n'ayant toujours pas

élaboré ou mis en œuvre des politiques en matière d'accessibilité. Lorsque de telles politiques existent, elles permettent de meilleures évaluations de la situation et l'adoption notamment de mesures de sécurité. L'emploi des personnes handicapées au sein du système des Nations Unies reste faible malgré une augmentation de 15 % depuis 2019, 27 % des entités du système atteignant ou dépassant les objectifs prévus à cet égard. Les équipes de pays et les entités du système continuent de consulter les personnes handicapées, mais ces consultations ne concernent le plus souvent que des questions liées au handicap. Seuls 40 % des entités des Nations Unies et 41 % des équipes de pays consultent les personnes handicapées sur des questions d'ordre général.

146. L'impulsion est donnée. Pour tirer parti des réalisations accomplies ces cinq dernières années et intégrer la question du handicap dans tous ses domaines d'activités, le système des Nations Unies pour le développement doit lui consacrer des financements et renforcer les engagements pris au niveau institutionnel. Il s'agit de l'une de nos grandes priorités pour l'avenir.

### **Prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels**

147. Lors de l'examen quadriennal complet 2024, il a été souligné qu'il fallait renforcer encore la prévention et la répression de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, conformément à la politique de tolérance zéro en vigueur dans l'Organisation. Si le nombre de signalements concernant des allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles a diminué de 16 % entre 2023 et 2024, les chiffres ont dans l'ensemble fortement augmenté depuis 2018, ce qui témoigne toutefois d'une plus grande sensibilisation au problème, d'une meilleure formation et d'un renforcement des mécanismes de signalement. Des problèmes n'en subsistent pas moins : sous-signalement des faits, peur des représailles, stigmatisation.

148. Des progrès importants ont été réalisés en matière de responsabilité et de transparence. Plus de 97 % des entités des Nations Unies rendent compte désormais chaque année à leurs organes directeurs des mesures qu'elles prennent pour prévenir et réprimer ces comportements, ce qui représente une augmentation notable par rapport à 2021 (68 %). La plupart des entités sont dotées de politiques et de plans d'action dans ce domaine, et 84 % d'entre elles disposent d'un plan d'action anti-harcèlement sexuel. Par ailleurs, le système des Nations Unies s'emploie partout dans le monde à accompagner les victimes et à prévenir les infractions, certaines entités comme l'Organisation mondiale de la Santé, ONU-Femmes et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ayant notamment créé en leur sein des services d'aide aux victimes. Pour consolider et synthétiser l'action menée par le système, une clause type sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a également été élaborée et devrait figurer dans les plans-cadres de coopération, des séances d'information ayant été organisées à ce sujet à l'intention des équipes de pays des Nations Unies.

149. Au niveau national, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents veillent à ce que les équipes de pays élaborent et mettent en œuvre chaque année des plans d'action visant à atténuer les risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles, 92 % d'entre elles étant dotées d'un tel plan. Des lacunes persistent toutefois, notamment en ce qui concerne la protection des lanceurs d'alerte et le signalement des infractions. Seuls 36 % des équipes de pays ont pris des mesures pour protéger les personnes qui dénoncent des infractions et seuls 31 % d'entre elles sont pourvues d'un poste de coordonnateur(trice) national(e) dûment financé. Pour réprimer efficacement l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein du système des Nations Unies, il faudra combler ces lacunes, assurer le financement durable des activités prévues à ce titre et pérenniser les mécanismes de prévention.

## Égalité des genres

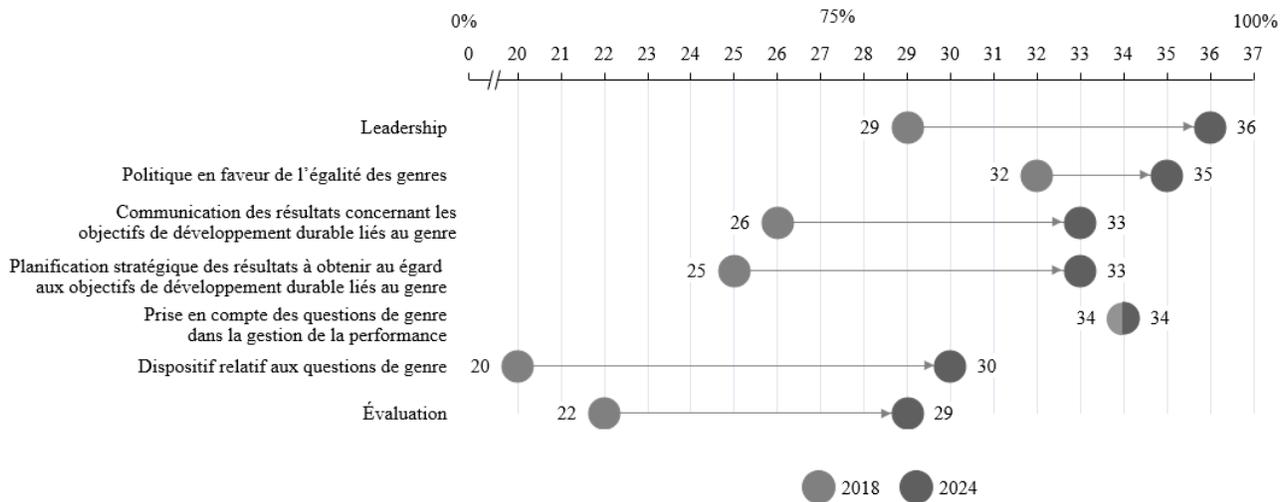
150. En 2024, le système des Nations Unies s'est employé davantage encore à mieux intégrer dans toutes ses activités l'appui à apporter aux femmes et aux filles et à faire progresser l'égalité des genres, appliquant à cette fin le Plan pour l'accélération de la réalisation de l'égalité des genres dans le système des Nations Unies. Une nouvelle structure de gouvernance, placée sous l'égide du Secrétaire général et comprenant 43 entités des Nations Unies, a permis de renforcer les obligations dans ce domaine et la volonté politique. Soixante-quinze pour cent des entités ont déclaré être dotées de mécanismes de pilotage de haut niveau chargés de superviser les politiques d'égalité des genres. À l'occasion de la Journée internationale des femmes tenue en 2025, le Secrétaire général a lancé l'Appel urgent à l'égalité des genres, une initiative qui vise à mieux harmoniser dans l'ensemble du système l'action menée en faveur de l'égalité femmes-hommes et à renforcer les principes qui la fondent.

151. Nous constatons que ces initiatives produisent davantage de résultats dans les pays où la collaboration est la plus forte. Au Viet Nam, un travail considérable est accompli par le Bureau de la coordonnatrice résidente, l'UNESCO, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes pour combler les disparités de genre dans l'éducation, au moyen notamment de politiques plus vigoureuses et d'investissements dans les infrastructures. En Türkiye, un nouveau programme dirigé par le Coordonnateur résident, auquel participent cinq entités et que soutient le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, collabore avec les institutions publiques et les autorités locales en vue d'améliorer les politiques en matière de soins à la personne et de développer les moyens de subsistance des femmes.

152. L'année 2024 a également marqué la fin de la mise en œuvre de la deuxième mouture du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes (Plan dit de « deuxième génération »), 4 entités ayant atteint tous les indicateurs et 28 en ayant atteint au moins 75 %. Toutefois, des écarts subsistent entre engagements et capacités : si 89 % des entités œuvrant au développement intègrent les questions de genre dans leur planification stratégique, seuls 19 % disent disposer de capacités suffisantes pour mettre en œuvre les engagements pris. Pour remédier à ces difficultés, le système des Nations Unies a lancé en 2024 la troisième mouture du Plan d'action à l'échelle du système (Plan dit de « troisième génération »), qui incorpore de nouveaux indicateurs de performance visant à mieux intégrer l'égalité des genres dans les plans stratégiques et les programmes.

Figure 20

**Nombre d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui satisfont aux exigences fixées dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes**



Source : ONU-Femmes (2024).

Note : Le chiffre cible à la rubrique « Évaluation » est 35 entités.

153. Au niveau national, les équipes de pays des Nations Unies se sont employées à davantage utiliser les outils d'intégration des questions de genre élaborés à leur intention, notamment la feuille de résultats relative au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes et le marqueur d'égalité des genres. En 2024, 11 équipes de pays ont utilisé pour la première fois la feuille de résultats, 19 pour la seconde fois. La moitié des 30 équipes de pays ayant procédé à des évaluations complètes ont satisfait à au moins 60 % des exigences actualisées qu'on trouve dans la feuille de résultats, soit mieux qu'en 2023 (30 %).

154. En outre, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable a publié des instructions sur l'utilisation du marqueur d'égalité des genres, 46 équipes de pays ayant alloué au moins 70 % de leurs ressources annuelles à des activités favorisant l'égalité des genres. En outre, 44 % des nouveaux plans-cadres de coopération intègrent pleinement l'égalité des genres, un tiers des plans-cadres prévoyant des réalisations (*outcomes*) consacrées uniquement à cette question.

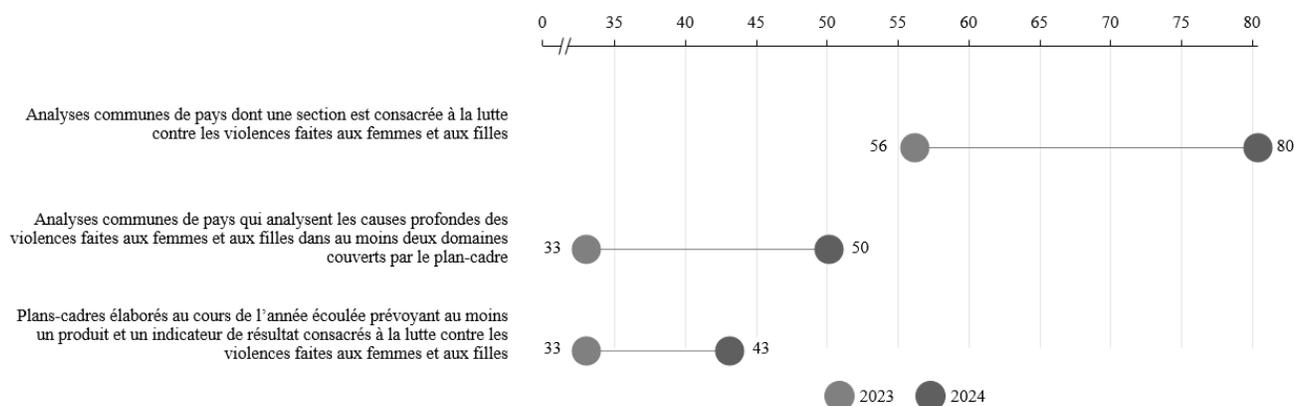
155. À l'avenir, le système de Nations Unies entend renforcer la transparence en exigeant de toutes les entités, à compter de 2026, qu'elles publient l'information financière en utilisant le marqueur d'égalité des genres. Actuellement, seuls 29 % des entités rendent compte aux organes directeurs en utilisant le marqueur. Les difficultés financières font qu'il n'est pas possible de financer tous les programmes que le système des Nations Unies pour le développement entend mener dans les pays : seules 16 entités du système ont atteint l'objectif consistant à consacrer 15 % de leurs ressources à des activités axées sur les questions de genre.

156. En 2024, les activités de sensibilisation menées par le système des Nations Unies ont permis d'empêcher un retour en arrière juridique dans la lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes, concouru aux objectifs de la Convention de l'Union africaine visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles et contribué à l'adoption par le Conseil des droits de l'homme d'une résolution intitulée

« Violence fondée sur le genre facilitée par les technologies ». L'action multiforme déployée dans le cadre de l'Initiative Spotlight de l'ONU et de l'Union européenne en vue d'éliminer les violences faites aux femmes et aux filles s'est poursuivie, les nouveaux programmes menés dans trois pays et une région ayant déjà obtenu des financements d'un montant de 100 millions de dollars.

Figure 21

### Pourcentage d'instruments des équipes de pays des Nations Unies assortis d'analyses et d'indicateurs consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles



Source : ONU-Femmes (2025).

## VII. Mise en œuvre du pacte de financement et tendances en matière de financement

### A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du pacte de financement

157. En 2024, le système des Nations Unies a continué de défendre l'idée que, pour que l'appui apporté au développement durable soit mieux adapté, il fallait privilégier un financement souple et prévoir des montants suffisants. L'adoption en juillet 2024 du nouveau pacte de financement entre le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et les États Membres a marqué une étape cruciale. Consacrant 12 engagements complémentaires – six de la part des États Membres et six de la part du Groupe –, le pacte vise à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus efficient, plus efficace et plus souple. Son objet principal est d'accroître les financements de qualité, notamment les contributions aux ressources de base et les contributions mises en commun, afin que le système puisse mieux adapter son expertise et ses activités aux besoins des pays.

158. Dès l'adoption du pacte, le Bureau de la coordination des activités de développement s'est employé à l'appliquer, publiant des orientations et prêtant son appui aussi bien à l'échelle mondiale que dans les pays. Plusieurs entités des Nations Unies ont commencé à élaborer leurs propres cadres de suivi ainsi qu'à s'entretenir avec leurs organes directeurs des questions de financement ayant trait au pacte. Au niveau national, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont animé des dialogues sur le pacte dans 34 pays, 51 autres dialogues étant prévus début 2025. Ces dialogues doivent permettre de faire converger l'appui fourni par les pays bailleurs de fonds avec les résultats visés en matière de développement, la participation de ces pays étant essentielle pour tirer le meilleur parti de l'aide qu'ils apportent et donner plein effet au pacte de financement.

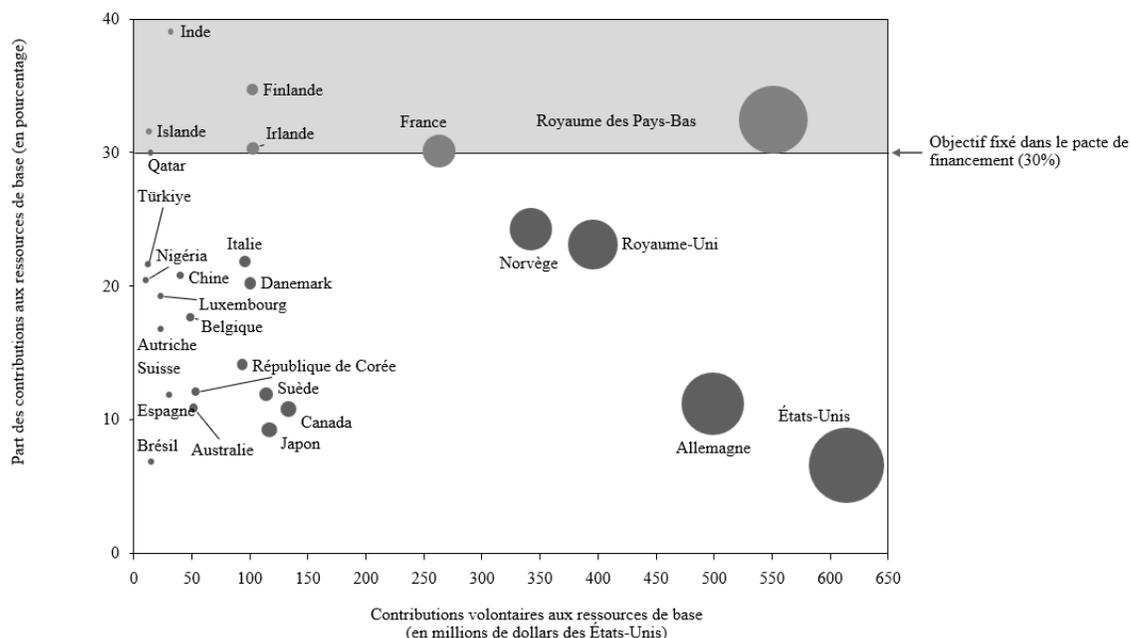
159. Les données préliminaires pour 2024 font apparaître des progrès de bon augure. La proportion d'équipes de pays des Nations Unies dotées de plans de travail conjoints liés aux réalisations a augmenté, passant de 74 % en 2023 à 91 % en 2024. De même, un plus grand nombre d'équipes disposent désormais de cadres de financement pluriannuels et publient des plans de financement annuels. La proportion d'équipes dotées de stratégies conjointes de mobilisation des ressources a également augmenté (79 % en 2024, contre 61 % en 2023). Parallèlement, la part des ressources autres que les ressources de base reçues de donateurs autres que les États Membres s'est accrue pour s'établir à 38 % en 2023, ce qui témoigne d'une certaine réussite dans la diversification des donateurs. Toutefois, la part des contributions volontaires affectées aux ressources de base ou non préaffectées reçues des États Membres en 2023 est restée faible (13 %), bien en deçà de l'objectif (30 %).

160. Si les contributions aux fonds de financement commun comme le Fonds commun pour les objectifs de développement durable et le Fonds pour la consolidation de la paix ont sensiblement augmenté en 2023, en revanche, certains indicateurs clés de l'efficacité de l'aide (par exemple, proportion des ressources autres que les ressources de base pouvant être utilisées de façon discrétionnaire, ou nombre de donateurs dont au moins 30 % des contributions volontaires sont affectées aux ressources de base) ont diminué. Ce recul fait peser une menace sur la capacité du système des Nations Unies à planifier et fonctionner correctement. Bien que 27 États Membres aient dépassé en 2023 le seuil de 10 millions de dollars de contributions volontaires aux ressources de base (contre 20 en 2022), seuls 7 ont atteint l'objectif consistant à ce qu'ils allouent 30 % de leurs contributions volontaires aux ressources de base.

161. Conscient de ces difficultés, j'ai demandé aux hauts responsables du système des Nations Unies de travailler davantage ensemble à la mobilisation des ressources et d'assurer de concert la planification stratégique des fonds de financement commun, notamment le Fonds commun pour les objectifs de développement durable, le Fonds central pour les interventions d'urgence et le Fonds pour la consolidation de la paix. Je continue d'exhorter les donateurs à faire en sorte que leurs contributions se conforment au nouveau pacte de financement et à veiller à ce que les ambassades et les missions soulignent unanimement combien il importe de passer à un mode de financement plus souple. Alors que les pressions budgétaires s'accroissent partout dans le monde, le pacte de financement demeure un cadre essentiel pour guider à la fois le déploiement stratégique de ressources d'aide limitées et l'action visant à rendre le système des Nations Unies pour le développement plus réactif et plus efficace et à l'unifier davantage.

Figure 22

**Montant des contributions volontaires aux ressources de base versées par les principaux donateurs et part de ces contributions dans le montant total des contributions volontaires versées par ces pays (2023)**



Source : Conseil des chefs de secrétariat, 2025.

## B. Ancrer les réformes et améliorer les résultats grâce à un système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents entièrement financé

162. Six ans après son repositionnement, le réseau des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est bien ancré au cœur du système des Nations Unies pour le développement. Comme l'indique dans son rapport la Présidente du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (E/2025/61), les coordonnatrices et coordonnateurs résidents jouent un rôle majeur dans le recentrage du système des Nations Unies sur les programmes, organisant l'ensemble de l'appui apporté par celui-ci. Alors même que les problèmes auxquels le monde fait face se multiplient et s'aggravent, les pays s'en remettent aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour qu'ils dirigent l'action que mène le système des Nations Unies sur leur territoire.

163. Durant la seule année écoulée, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont apporté un soutien à plus de 160 pays. Ils se sont appuyés sur le système des Nations Unies pour permettre aux pays hôtes de participer à des rendez-vous internationaux de première importance, comme la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En 2024, 44 nouveaux plans-cadres de coopération ont été élaborés : 10 d'entre eux ont commencé à être appliqués en 2025, les 34 autres devant être achevés en 2025 avant d'être mis en œuvre en 2026. Au niveau mondial, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'emploient à coordonner chaque année la gestion de plus de 20 milliards de dollars alloués aux programmes des Nations Unies.

164. Tout au long de l'année 2024, j'ai cherché avant tout à trouver les ressources devant permettre au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents de répondre aux attentes des États Membres. L'Assemblée générale a décidé d'augmenter le montant des ressources imputées sur le budget ordinaire qui lui sont allouées, soit 53 millions de dollars. Si cette allocation permet de rendre le financement du système plus prévisible, elle ne permet pas toutefois de combler tous les besoins de financement, le système restant tributaire des contributions volontaires des États Membres. Dans le contexte budgétaire actuel, nous comptons également que les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable continueront d'apporter au système leurs contributions vitales.

165. En 2024, les contributions des donateurs aux fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées se sont maintenues au niveau de 2023 et ont atteint un montant de quelque 202,1 millions de dollars en fin d'année. Au total, 26 pays, dont deux pays en développement, ainsi que l'Union européenne se sont engagés à verser des contributions en 2024. Dix accords pluriannuels étaient en vigueur en 2024, trois se terminant à la fin de l'année et sept en 2025. Malgré tout, le déficit de financement s'est élevé à 79,7 millions de dollars.

166. Un rapport complet, détaillé et approfondi sur le financement et la gouvernance du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents sera présenté à l'Assemblée générale à sa quatre-vingt-unième session, comme elle l'a demandé. On trouvera dans ce rapport un examen complet de tous les modes et flux de financement possibles, notamment un examen de l'ajustement du prélèvement aux fins de la coordination et des accords de partage des coûts, ainsi qu'un examen de la structure des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le but étant d'assurer que les ressources demandées sont adaptées à la situation et aux besoins des pays d'accueil.

167. Pour ancrer les réformes dans l'ensemble du système, il est indispensable que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit entièrement financé et doté de toutes les capacités dont il a besoin. Je me réjouis à l'avance de travailler en étroite collaboration avec les États Membres pour atteindre cet objectif et assurer la pérennité et le bon fonctionnement du système.

## VIII. Conclusion

168. Grâce à la direction assurée par les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et dans le respect des objectifs de développement durable et des priorités des pays en matière de développement, le système des Nations Unies pour le développement se trouve de plus en plus en mesure d'aider les États Membres à satisfaire leurs besoins.

169. Personne ne contestera que le monde fait face à de graves problèmes et doit remédier à des besoins urgents dans de nombreux domaines : lutte contre la pauvreté, inclusion, droits humains, climat, rôle des institutions, etc. Le système des Nations Unies pour le développement joue donc un rôle d'autant plus important qu'il a déjà prouvé qu'il savait comment investir des moyens dans les grands domaines du développement indispensables à la réalisation des objectifs de développement durable.

170. À un moment où le risque de retour en arrière est particulièrement élevé, le système des Nations Unies pour le développement doit s'unir comme jamais auparavant. Le système produit désormais de meilleurs résultats, dont nous continuerons à rendre compte en toute transparence et avec précision, y compris de l'usage qui est fait des ressources de base. Nous entendons remédier aux divergences qui subsistent encore dans les programmes et les activités, notamment en veillant à

mieux adapter notre action aux besoins des pays, et continuerons de maximiser les gains d'efficacité, en nous appuyant sur les résultats record obtenus à cet égard l'année passée. La dynamique enclenchée se poursuivra, du fait de notre détermination inébranlable à continuer de renforcer le rôle du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et de réaliser les objectifs arrêtés dans le pacte de financement. Au cours de l'année à venir, nous espérons voir les États Membres mieux honorer les engagements qu'ils ont pris dans le pacte de financement. L'amélioration de l'évaluation et des autres moyens de connaissance et d'information, comme le Bureau des évaluations à l'échelle du système, permettra au système de mieux répondre de son action et de mieux satisfaire les besoins en tous genres des États Membres.

171. À l'avenir, pour renforcer l'appui apporté au niveau régional à l'action menée dans les pays, il faudra veiller à ce que les mécanismes régionaux soient en mesure de fournir en temps voulu, quand les États en font la demande, une expertise adaptée aux priorités nationales, notamment en organisant et en utilisant plus finement les capacités régionales existantes en matière de stratégie, d'analyse et de coordination – notamment les capacités des commissions régionales – afin d'obtenir sur le terrain de meilleurs résultats.

172. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement et le deuxième Sommet mondial pour le développement social qui se tiendront bientôt offriront de nombreuses occasions d'apporter un appui aux activités menées par le système des Nations Unies pour le développement. Le deuxième Sommet mondial pour le développement social entend reprendre l'œuvre du Sommet mondial pour le développement social, qui s'est tenu à Copenhague en 1995 et au cours duquel les pays s'étaient engagés en faveur de l'inclusion sociale, de l'élimination de la pauvreté et de la réalisation de l'objectif du plein emploi productif et d'un travail décent pour toutes et tous. La quatrième Conférence internationale sur le financement du développement offre aux dirigeants des États, des organisations internationales, des institutions financières, des entreprises et des autres parties prenantes l'occasion de se concerter en vue d'une réforme des modes de financement et notamment d'apporter leur appui à la réforme de l'architecture financière internationale et aux initiatives visant à remédier aux obstacles qui empêchent que l'on investisse d'urgence dans les moyens à même de renforcer l'action en faveur des objectifs de développement durable.

173. Alors même que nous célébrons les quatre-vingts de l'ONU, l'échéance de 2030, toute proche, nous invite à agir sans tarder et avec détermination. L'entreprise étant encore d'être achevée, le système des Nations Unies pour le développement doit continuer de mener dans les pays son action porteuse de transformations. Pour ce faire, il doit disposer de ressources suffisantes, afin d'agir de façon coordonnée et efficace. En nouant avec les États Membres des partenariats solides et en leur apportant son expertise, il peut les aider à obtenir des résultats durables et à atteindre les objectifs de développement durable.